

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

du Samedi 24 Mai 1873

# PROCÈS-VERBAL

**SOMMAIRE :** Avis sur une délibération des Hospices.—Chemins vicinaux, deuxième réseau subventionné.—Pensions de retraite à des Sapeurs-Pompier; secours à une veuve.—Cimetières, concessions.—Cour Noiret, acquisition d'une maison.—Enlèvement des boues et immondices, cahier des charges pour l'adjudication.—Entrepôt de douanes, tarifs.—Travaux à la Faculté des Sciences.—Bourses à l'École polytechnique et à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr.—Adjudication de matériaux de démolition.—Classe de 1872, soutiens de famille.—Entrepôt de douanes, frais de régie.—Vente d'une maison rue St-Genois, cahier des charges.—Logements insalubres.—Emprise sur la voie publique.—Ecole de la place de l'Arbonnoise.—Comptes du Bureau de Bienfaisance et des Hospices, exercice 1872.—Comptes de gestion du receveur municipal et Compte d'administration du Maire, même exercice.—Chapitres additionnels de 1873.—Budget de 1874.

L'an mil huit cent soixante-treize, le Samedi vingt-quatre Mai, à sept heures et demie du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment autorisé et convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel-de-Ville.

*Présents :*

M. CATEL-BÉGHIN, Maire, Président.

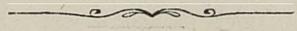
MM. BARON, BONNIER, BOUCHÉE, BOURDON, BRASSART, CASTELAIN, CHARLES, CORENWINDER, COURMONT, DELMAR, Ed. DESBONNETS, J.-B. DESBONNETS, DUPONT, DUTILLEUL, LEMAITRE, P. LEGRAND, MARIAGE, MASURE, MORISSON, OLIVIER, RIGAUT, SOINS, STIÉVENART, TESTELIN, VERLY et WERQUIN.

M. MEUREIN, Secrétaire.

*Absents :*

MM. DEBLON, DELÉCALLE, MARTEL et MEUNIER, en voyage ou empêchés.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.



**Avis à donner sur une délibération des Hospices.**      Commencant l'examen des affaires à l'ordre du jour, M. LE MAIRE expose ce qui suit :

« MESSIEURS,

« Par délibération en date du 16 avril 1873, la Commission administrative des Hospices et du Bureau de Bienfaisance a autorisé son Receveur à requérir de l'État le paiement des sommes dues à ces établissements, à raison de l'expropriation de divers terrains nécessaires à l'achèvement des nouvelles fortifications de la Ville.

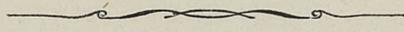
« Ces revendications s'élèvent pour les Hospices, à . . . . .	87,353 01
«                    »                    »                    pour le Bureau de Bienfaisance . . . . .	1,609 50

» Ensemble. . . 88,962 51

« Nous vous proposons, Messieurs, d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération. »

LE CONSEIL

Émet un avis favorable à la délibération sus-visée de la Commission administrative des Hospices et du Bureau de Bienfaisance.



**Chemins vicinaux.**      M. LE MAIRE fait au Conseil le rapport suivant :

« MESSIEURS,

**Réseau subventionné.**      « Par décision du 17 avril 1873, M. le Ministre de l'Intérieur a décidé que le réseau subventionné des chemins vicinaux ordinaires du département du Nord serait augmenté de 100 kilomètres.

« Le Conseil général, dans sa séance du 25 avril dernier, a déclaré accepter la concession du nouveau réseau, et il a décidé en même temps :

« 1° Que le département interviendra dans la dépense pour 6 0/0 du montant total des travaux;

« 2° Que les communes paieront 4 dixièmes de la dépense et qu'elles pourront s'acquitter de leur contingent soit en argent, soit en prestations.

« M. le Préfet, en m'informant de ces décisions, me fait connaître que si le Conseil municipal, reconnaissant que le réseau subventionné est incomplet, demandait l'ajoute d'une longueur kilométrique supplémentaire, il aurait à désigner par une délibération spéciale les chemins à comprendre dans le nouveau réseau.

« Plusieurs de nos voies de communication réclament un achèvement indispensable et nous pensons qu'il est utile et avantageux pour la Ville de solliciter en cette circonstance leur admission dans le réseau subventionné supplémentaire.

« Nous vous proposons, Messieurs, d'en émettre le vœu et de prendre l'engagement de voter en temps opportun les ressources nécessaires, afin d'en assurer la construction dans la proportion des 4 dixièmes à la charge de la commune.

« Voici quels sont ces chemins :

Chemin de *Valincamp*, d'une longueur de 440<sup>m</sup>, reliant la Madeleine et Marcq-en-Barœul à Lille.

« de la <i>Pépinière</i> ,	»	1,015 <sup>m</sup> ,	reliant Mons-en-Barœul à Lille.
« dit du <i>Bois</i> ,	»	285 <sup>m</sup> ,	prolongement du chemin de la <i>Pépinière</i> .
« de l' <i>Évêque</i> ,	»	1,500 <sup>m</sup> ,	} Ces trois chemins forment le chemin de ceinture section de Moulins-Esquermes.
« du <i>Bois-Blanc</i> ,	»	325 <sup>m</sup> ,	
« de <i>Margaritois</i> ,	»	450 <sup>m</sup> ,	
« du <i>Cimetière de l'Est</i> ,	»	350 <sup>m</sup> .	

Soit. . . . 4,365<sup>m</sup>.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé qui précède,

Emet le vœu que les chemins désignés dans le tableau ci-après, soient compris dans le réseau subventionné supplémentaire pour être construits dans la période décennale expirant le 31 décembre 1878, et prend l'engagement de voter en temps opportun les ressources nécessaires pour en assurer l'exécution dans la proportion des 4/10<sup>es</sup> à la charge de la commune.

Tableau des chemins à comprendre dans le réseau subventionné supplémentaire.

DÉSIGNATION DES CHEMINS	LONGUEUR à construire	OBSFRVATIONS
de Valincamp.	440 <sup>m</sup>	
de la Pépinière.	1015	
dit du Bois.	285	
de l'Évêque.	1500	
du Bois-Blanc.	325	
de Margaritois.	450	
du Cimetière de l'Est.	350	

**Pensions  
de retraites à  
des Sapeurs-  
Pompier.**

La parole est donnée à M. RIGAUT qui présente le rapport suivant :

« MESSIEURS,

« La caisse des retraites du corps des Sapeurs-Pompier possédait le 20 mai courant, en rentes sur l'Etat, une somme de . . . . . 4,535 fr.

« Il lui restait en caisse une somme de 3,400 fr. qui, convertie en rentes 3 0/0, a produit. . . . . 195 »

Total . . . . . 4,730 »

« Le montant des pensions actuellement servies s'élève à . . . . . 3,900 »

Reste disponible. . . . . 830 »

« La Commission chargée d'examiner les titres des postulants à la pension de retraite, réunie sous la présidence de M. le Maire, vous propose de distribuer cette somme comme suit :

« 1° A Jean LOUIS, sergent, âgé de 63 ans, entré au corps le 15 novembre 1844, une pension de 300 francs ;

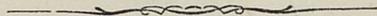
« 2° A Louis PARENT, sergent, âgé de 60 ans, au corps depuis le 15 mai 1845, une pension de 300 francs ;

« 3° A Jean-Baptiste GABELLE, sergent, âgé de 72 ans, au corps depuis le 4 avril 1848, le reliquat disponible, soit 230 francs.

« Ce dernier, comme les précédents, a droit à une pension de 300 francs. Il lui manque donc 70 francs. Mais le Commandant des Sapeurs-Pompier espère recevoir dans quelques jours, à propos des derniers incendies et en récompense des services rendus par le bataillon aux incendiés et aux compagnies d'assurances, une somme qui permettra de constituer une rente suffisante pour compléter cette troisième pension.

« La Commission est heureuse de constater l'état prospère de la caisse de retraites qui lui permet de faire jouir de la pension à laquelle ils ont droit et sans les faire attendre, tous les membres du corps qui ont accompli leurs 25 années de services, après avoir par une longue vie de dévouement contribué à accroître l'excellente renommée de cette institution si utile et dont les membres sont si méritants. »

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.



Sapeurs-  
Pompier.  
—

M. LE MAIRE fait la communication suivante :

Secours  
à une veuve.  
—

« MESSIEURS,

« La veuve du sergent MONTAGNE, récemment décédé concierge de l'hôtel des Sapeurs-Pompier, devra quitter le logement qu'elle occupe dans cet établissement aussitôt la nomination du successeur de son mari. Cette nécessité la mettra dans une situation très précaire, car elle a deux enfants encore jeunes et les ressources de la famille MONTAGNE ne consistaient que dans la pension et le traitement supprimés par la mort du titulaire.

« En raison des bons services que celui-ci a rendus au bataillon, dont il faisait partie depuis 1816, nous vous proposons, Messieurs, d'allouer en faveur de sa veuve une somme de 400 francs à prélever sur la caisse des secours et pensions, instituée conformément à la loi du 5 avril 1851. »

LE CONSEIL,

Adoptant la proposition de M. LE MAIRE,

Décide qu'un secours de 400 francs sera prélevé sur la caisse des secours et pensions des Sapeurs-Pompier en faveur de M<sup>me</sup> veuve MONTAGNE.

Cimetière.  
—

M. LE MAIRE expose ce qui suit :

Rembourse-  
ment du prix  
d'une  
concession.  
—

« MESSIEURS,

« Le 11 août 1869, Madame veuve de TAYRAC a obtenu dans le *cimetière du Sud* la concession pour quinze années, d'un terrain de 6 mètres carrés, destiné à la sépulture de M. François-Jules de TAYRAC, décédé le même jour, 11 août 1869, et à celle de M<sup>lle</sup> Laure de TAYRAC, sa fille, décédée en 1863, dont l'exhumation du *cimetière d'Esquermes* était alors projetée.

« Cette exhumation n'eut lieu qu'en 1872, et bien que le terrain concédé en 1869 fût affecté à la sépulture prévue, il fut dressé une demande et un nouvel acte de concession pour ce même terrain, dont le prix antérieurement payé, le fut encore une fois en vertu du second acte. Madame de TAYRAC en demande le remboursement,

« Les vérifications faites justifiant cette réclamation, nous vous proposons, Messieurs, d'ouvrir au budget additionnel de 1873, un crédit de 36 francs pour remboursement de pareille somme indûment perçue.

LE CONSEIL,

Considérant que la réclamation présentée par Mme de TAYRAC est justifiée,  
Dit que la somme payée par elle en double lui sera remboursée,  
Et vote pour cet effet un crédit de trente-six francs sur l'exercice courant.

---

**Cour Noiret.** M. LE MAIRE propose ce qui suit :

**Acquisition  
d'une maison.**

« MESSIEURS,

« Conformément à la décision prise dans votre dernière séance, l'Administration s'est rendue adjudicataire, moyennant le prix principal de 4,861 fr. 66 centimes, d'une maison sise à Lille, *cour Noiret*.

« Nous vous demandons, Messieurs, de ratifier cette opération et d'ouvrir, en conséquence, au budget additionnel de 1873, un crédit de 6,500 francs,

comprenant pour prix principal . . . . .	4,861 66
et pour frais approximatifs de l'acquisition . . . . .	1,638 34

Total égal. . . . .	<u>6,500 »</u>
---------------------	----------------

« Nous vous ferons remarquer toutefois, Messieurs, que sur la somme de 1,638 fr. 34 c., montant de l'évaluation des frais, 325 fr. environ, importance des droits d'enregistrement, seront seulement avancés et, à raison de la destination de l'immeuble acquis, feront l'objet d'une demande en restitution par application de la loi du 3 mai 1841.

LE CONSEIL

Ratifie l'acquisition de la maison sise *cour Noiret*,

Et vote sur l'exercice courant, pour couvrir cette acquisition et les frais en résultant, un crédit de 6,500 francs.

---

**Enlèvement  
des boues et  
immondices.**

M. LE MAIRE continue :

« MESSIEURS,

**Cahier  
des charges  
pour  
l'adjudication.**

« Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation un cahier des charges préparé pour la mise en adjudication jusqu'en 1875 inclusivement de l'entreprise de l'enlèvement des boues et immondices, en ce qui concerne 19 lots de ce service dont les locataires résilient le marché à partir du 30 juin prochain.

LE CONSEIL

Approuve le cahier des charges proposé pour l'adjudication des 19 lots de l'entreprise de l'enlèvement des boues et immondices.

**Entrepôt  
de Douanes.**

M. le MAIRE donne lecture de l'exposé suivant :

« MESSIEURS,

« L'entrepôt réel des douanes, autorisé par décret du 15 avril dernier, s'organise. Nous en pressons l'installation et nous serons très probablement en mesure de l'ouvrir le 1<sup>er</sup> juin.

« Il est urgent pour cela de fixer les tarifs des droits de camionnage, d'entrée et de sortie, de mouvement et enfin de magasinage. Nous les soumettons à vos délibérations.

« Ces tarifs ont été l'objet d'études sérieuses pour lesquelles on s'est inspiré des tarifs de *Rouen*, du *Havre*, de *Nantes*, *Douai*, *Tourcoing*, *Anvers*. Ils ont été communiqués à la Chambre de Commerce qui, après examen, leur a donné son complet assentiment, sauf en ce qui est de quelques points de détail, sur lesquels l'accord s'est fait bien vite. Nous vous proposons donc, Messieurs, d'admettre ces tarifs, que vous pourrez d'ailleurs toujours modifier quand ils auront subi l'épreuve d'une mise en pratique. »

LE CONSEIL,

Après délibération,

Vu l'avis favorable donné par la Chambre de Commerce sur la proposition de l'Administration,

Arrête comme suit les tarifs des droits de camionnage, d'entrée et de sortie, de magasinage et de manutention des marchandises à l'entrepôt des douanes.

§ I<sup>er</sup>.

**Tarif des droits de camionnage, de débarquement, d'entrée et de sortie.**

Toute marchandise admise à l'entrepôt doit :

Pour camionnage de la Gare à l'entrepôt (les 100 kil). . . . .	0 20
Pour débarquement à la grue, des marchandises arrivant par la Deûle et conduites à l'entrée de l'entrepôt (les 100 kil.). . . . .	0 15
Pour droit d'entrée et de sortie, une fois payé par 100 kilog. ou par toute autre unité de taxe, portée au tarif des droits de magasinage ci-après . . . . .	0 15

Au moyen de cette dernière rétribution, les marchandises sont reçues à la porte de l'entrepôt, et placées à l'endroit qui leur est affecté, puis, lors de la sortie, conduites à la salle de vérification et replacées sur voiture à proximité de ladite salle. Les marchandises sont de plus, s'il est besoin, pesées à l'entrée et à la sortie.

Le repointage après vérification, s'il y a lieu, reste à la charge des propriétaires des marchandises.

Les droits de camionnage, d'entrée et de sortie, se paient comptant à l'arrivée de la marchandise.

§ II.

**Droit de mouvement dans l'Entrepôt.**

Dans le cas où un entrepositaire veut choisir certaines balles, barils ou colis dans ses marchandises entreposées, soit pour les faire visiter, soit pour les expédier, il est dû pour chaque balle, baril ou colis remué et non enlevé sur le champ, un droit fixé par 100 kil. ou par unité de taxe du tarif des droits de magasinage, à 0 05 c.

Si par suite de l'ouverture des balles, barils ou colis, il est nécessaire de les repointer ou refermer, il est dû par chaque balle, baril ou colis qui aura dû subir cette opération, un droit de 0.10 c.

§ III.

**Tarif des droits de magasinage.**

ARTICLE 1.

Le droit de magasinage est établi au mois. Il est perçu sur le poids ou la contenance bruts. Il court, pour la partie entière des marchandises déposées, du jour de l'entrée des premiers colis en magasin.

ARTICLE 2.

Si dans le mois de leur entrée à l'entrepôt, des marchandises n'y séjournent que de un à quinze jours, il n'est perçu qu'un demi droit; au delà de quinze jours, le droit est payé pour tout le mois.

Il en est de même pour le mois dans lequel a lieu la sortie.

ARTICLE 3.

Pour le calcul des droits, il n'est pas admis de fractionnement dans l'unité inscrite au tari comme base de la taxe.

ARTICLE 4.

Le prix de magasinage des marchandises non portées au tarif ci-après est fixé par analogie avec celles tarifées.

ARTICLE 5.

Il n'est pas dû de droit de magasinage quand les marchandises sont retirées dans les vingt-quatre heures de leur entrée.

ARTICLE 6.

Les droits sont payables comptant à la sortie des marchandises.  
Celles restant à l'entrepôt au 31 Décembre, acquittent les droits dûs jusqu'à cette date.

ARTICLE 7.

Les marchandises étalées et celles qui, sur la demande de l'entrepositaire, restent non gerbées, sont soumises au double droit de magasin.

ARTICLE 8.

Toutefois, le droit ordinaire n'est augmenté que de 50 0/0 pour les balles de café qui sont gerbées au moins par quatre de hauteur.

ARTICLE 9.

En cas de vente publique à l'entrepôt, ce qui ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation de la direction des douanes, il est dû, outre les droits ordinaires, une rétribution égale à deux mois de magasinage sur toutes les marchandises mises en vente; les frais d'étalage restent dans ce cas à la charge de la Ville. Cette rétribution est réduite à la simple taxe d'un mois de magasinage, quand il n'y a ni étalage ni manutention.

ARTICLE 10.

Les marchandises pour lesquelles une demande de place est faite, et qui ne sont pas emmagasinées dans les quinze jours de la demande, acquittent un demi droit de magasinage. La demande se trouve périmée après ce délai de quinzaine. Toutefois il n'est rien dû si la demande est retirée dans les quarante-huit heures de sa date.

ARTICLE 11.

Les droits de magasinage sont fixés comme suit :

MARCHANDISES ENTREPOSÉES	UNITÉ IMPOSÉE	TAXE	OBSERVATIONS
Acide borique . . . . .	les 100 k.	» 10	
Acier . . . . .	»	» 10	
Agaric . . . . .	»	» 20	
Aiguilles . . . . .	»	» 50	
Albâtre brut . . . . .	»	» 05	
Albâtre travaillé . . . . .	»	» 50	
Alizari . . . . .	»	» 15	
Aloès . . . . .	»	» 10	
Alquifoux . . . . .	»	» 10	
Alun. . . . .	»	» 10	
Amandes en coques . . . . .	»	» 15	
Amandes sans coques. . . . .	»	» 10	
Ambre gris et noir. . . . .	»	1 »	
Ambre jaune . . . . .	»	» 25	
Ambrette . . . . .	»	» 10	
Amidon . . . . .	»	» 10	
Anchois. . . . .	»	» 10	
Ancres de navires. . . . .	»	» 10	
Anis étoilé . . . . .	»	» 40	
Anis ordinaire . . . . .	»	» 20	
Antimoine . . . . .	»	» 10	
Argent vif . . . . .	»	1 50	
Armes . . . . .	»	» 20	
Armes par caisse. . . . .	»	» 50	
Arrow-root. . . . .	»	» 20	
Arsenic . . . . .	»	» 10	
Asphalte pour pavage . . . . .	»	» 02	
Assa-fetida . . . . .	»	» 20	
Avelanèdes. . . . .	»	» 15	
Azur. . . . .	»	» 15	
Bablah . . . . .	»	» 10	
Baies diverses . . . . .	»	» 10	
Baleine en fanons. . . . .	»	» 15	
Bambous . . . . .	»	» 15	
Baumes (Pérou, Copahu et Tolu) . . . . .	»	» 25	
Benjoin . . . . .	»	» 25	
Beurré à manger . . . . .	»	» 15	

MARCHANDISES ENTREPOSÉES	UNITÉ IMPOSÉE	TAXE	OBSERVATIONS
Beurre pour peignage. . . . .	les 100 k.	» 15	
Beurre de coco. . . . .	»	» 15	
Bijouterie fausse . . . . .	»	» 15	
Bijouterie fine . . . . .	»	1 50	
Bimbeloterie . . . . .	»	» 40	
Bitume fluide . . . . .	»	1 »	
Blanc de baleine . . . . .	»	» 10	
Blé . . . . .	»	» 05	
Bleu minéral . . . . .	»	» 20	
Bleu de Prusse. . . . .	»	» 15	
Bois de construction . . . . .	le mètre c.	» 08	
Bcis d'ébénisterie à couvert . . . . .	les 100 k.	» 10	
Bois d'ébénisterie à découvert . . . . .	»	» 02	
Bois de teinture à couvert . . . . .	»	» 05	
Bois de teinture à découvert. . . . .	»	» 02	
Bois pour la médecine. . . . .	»	» 15	
Bonneterie de coton . . . . .	»	» 25	
Borax . . . . .	»	» 10	
Bouchons de Liège . . . . .	»	» 25	
Bougies. . . . .	»	» 25	
Bourre de soie . . . . .	»	» 50	
Bourre de soie filée . . . . .	»	» 80	
Bouteilles vides . . . . .	les 100 b.	» 08	
Boutons de nacre . . . . .	les 100 k.	1 »	
Brai . . . . .	»	» 10	
Broches en acier . . . . .	»	1 »	
Brosserie . . . . .	»	» 15	
Câbles en fer . . . . .	»	» 20	
Cacao . . . . .	»	» 10	
Cachou . . . . .	»	» 12	
Café . . . . .	»	» 10	
Calaguala . . . . .	»	» 20	
Calamine . . . . .	»	» 05	
Camphre brut . . . . .	»	» 10	
Camphre raffiné . . . . .	»	» 20	
Cannelle . . . . .	»	» 30	
Canevettes . . . . .	»	» 15	
Canons d'artillerie. . . . .	»	» 05	
Cantharides. . . . .	»	1 »	

MARCHANDISES ENTREPOSÉES	UNITÉ IMPOSÉE	TAXE	OBSERVATIONS
Camis . . . . .	»	» 10	
Caoutchouc. . . . .	»	» 35	
Cardamome. . . . .	»	» 20	
Cardes en fil de métal. . . . .	»	» 25	
Cartes à jouer . . . . .	»	» 20	
Cartons . . . . .	»	» 50	
Casse . . . . .	»	» 20	
Cassia lignea . . . . .	»	» 20	
Castoreum . . . . .	»	1 »	
Cathame ou safranum. . . . .	»	» 20	
Céruse . . . . .	»	» 10	
Chaînes en fer à couvert . . . . .	»	» 10	
Chaînes en fer à découvert . . . . .	»	» 02	
Chandelles de suif. . . . .	»	» 20	
Chandelles stéariques. . . . .	»	» 25	
Chanvre en balles. . . . .	»	» 10	
Chanvre en grenier . . . . .	»	» 12	
Chapeaux de feutre, de soie, etc. . . . .	»	» 10	
Chapeaux de paille. . . . .	»	1 »	
Charbon de terre . . . . .	»	» 05	
Chocolat. . . . .	»	» 10	
Chromate de fer . . . . .	»	» 10	
Chromate de potasse . . . . .	»	» 25	
Cigares . . . . .	»	» 50	
Cire jaune . . . . .	»	» 10	
Citrons . . . . .	»	» 15	
Clous. . . . .	»	» 10	
Cochenille . . . . .	»	» 50	
Cocos . . . . .	»	» 25	
Coke. . . . .	»	» 03	
Colle de poisson . . . . .	»	» 25	
Colle forte . . . . .	»	» 10	
Coloquinte . . . . .	»	» 25	
Confiture . . . . .	»	» 20	
Corail brut . . . . .	colis.	» 10	
Corail travaillé. . . . .	»	» 75	
Cordages . . . . .	les 100 k.	» 15	
Coriandre . . . . .	»	» 20	
Cornes de bœuf. . . . .	»	» 15	
Cornes de buffle . . . . .	»	» 15	

MARCHANDISES ENTREPOSÉES	UNITÉ IMPOSÉE	TAXE	OBSERVATIONS
Coton filé . . . . .	les 100 k.	» 20	
Coton en balles pressées . . . . .	»	» 10	
Coton en balles non pressées. . . . .	»	» 20	
Couleurs préparées. . . . .	»	» 30	
Couperose . . . . .	»	» 10	
Coutellerie . . . . .	»	» 15	
Coutil . . . . .	»	» 50	
Craie. . . . .	»	» 10	
Crayons fins . . . . .	»	» 40	
Cribles . . . . .	»	» 30	
Crin pressé . . . . .	»	» 10	
Crin non pressé . . . . .	»	» 15	
Cubèbes. . . . .	»	» 10	
Cuebard. . . . .	»	» 15	
Cuir salés en manchons . . . . .	»	» 15	
Cuir secs et salés . . . . .	»	» 10	
Cuivre . . . . .	»	» 05	
Cuivre en planches . . . . .	»	» 10	
Cuivre ouvré . . . . .	»	» 10	
Curcuma . . . . .	»	» 10	
Dames-Jeanne vides . . . . .	pièce.	» 02	
Dégras . . . . .	les 100 k.	» 10	
Dentelles . . . . .	»	3 »	
Dents d'éléphants . . . . .	»	» 25	
Draps . . . . .	»	1 »	
Drilles . . . . .	»	» 25	
Drogueries non dénommées, paieront par analogie avec celles tarifées. . . . .	»	» 25	
Duvet . . . . .	»	» 50	
Duvet de Cachemire . . . . .	»	» 75	
Ecaille . . . . .	»	» 10	
Ecorces de chêne. . . . .	»	» 10	
Ecorces d'oranger. . . . .	»	» 20	
Ecorces non dénommées, paieront par analogie avec celles tarifées . . . . .	»		
Edredon. . . . .	»	» 50	
Effets à usage . . . . .	»	» 50	

MARCHANDISES ENTREPOSÉES	UNITÉ IMPOSÉE	TAXE	OBSERVATIONS
Emeri . . . . .	les 100 k.	» 05	
Emeri en barils . . . . .	»	» 07	
Encens . . . . .	»	» 12	
Epiceries non classées . . . . .	»	» 20	
Eponges . . . . .	»	1 »	
Esprit . . . . .	l'hect <sup>re</sup> .	» 12	
Essences p <sup>r</sup> la médecine et la parfumerie.	les 100 k.	5 »	
Essences de térébenthine et autres pour la peinture . . . . .	100 fr.	» 20	
Etain brut . . . . .	les 100 k.	» 04	
Etain ouvré . . . . .	»	» 05	
Etoffes de soie. . . . .	»	» 60	
Etoffes de coton et laine . . . . .	»	» 25	
Fanons de baleine. . . . .	»	» 15	
Farine de froment et autres céréales . . . . .	»	» 10	
Faulx . . . . .	»	» 15	
Ferblanc . . . . .	»	» 06	
Id.  ouvragé. . . . .	»	» 20	
Fer en barres . . . . .	»	» 06	
Fer en gueuses. . . . .	»	» 04	
Fer en masse . . . . .	»	» 05	
Fer ouvragé . . . . .	»	» 10	
Fèves Tonka . . . . .	»	1 »	
Figues sèches . . . . .	»	» 10	
Fil de chanvre. . . . .	»	» 15	
Fil de laiton . . . . .	»	» 10	
Fil de lin . . . . .	»	» 30	
Fil de poil de chèvre. . . . .	»	» 50	
Fil de soie. . . . .	»	» 60	
Fonte en gueuses . . . . .	»	» 04	
Fromages . . . . .	»	» 10	
Froment . . . . .	»	» 05	
Fruits à l'eau-de-vie'. . . . .	»	» 20	
Fruits en saumure. . . . .	»	» 20	
Fruits secs. . . . .	»	» 10	
Fruits verts . . . . .	»	» 10	
Futailles vides. . . . .	p <sup>r</sup> 100 lit.	» 10	En plein air.
Futailles vides. . . . .	»	» 15	A couvert.

MARCHANDISES ENTREPOSÉES	UNITÉ IMPOSÉE	TAXE	OBSERVATIONS
Garance en poudre . . . . .	les 100 k.	» 10	
Garance en racine. . . . .	»	» 17	
Gentiane . . . . .	»	» 20	
Gingembre . . . . .	»	» 10	
Girofle . . . . .	»	» 20	
Glaces . . . . .	caisse.	» 10	
Gomme du Sénégal . . . . .	les 100 k.	» 12 1/2	
Gomme élastique . . . . .	»	» 35	
Gomme copale. Euphorbe . . . . .	»	» 10	
Gomme laque . . . . .	»	» 15	
Gommes non dénommées, paieront par analogie avec celles tarifées . . . . .	»	» 15	
Goudron . . . . .	»	» 08	
Graines de lin . . . . .	»	» 10	
Graines de Moutarde . . . . .	»	» 10	
Graines non dénommées paieront par analogie avec celles tarifées . . . . .	»	» 10	
Gravures . . . . .	»	» 50	
Griffes de Girofle . . . . .	»	» 10	
Gruau . . . . .	»	» 10	
Guinées bleues. . . . .	»	» 25	
Gutta-percha . . . . .	»	» 20	
Horlogerie, horloges en bois . . . . .	»	» 60	
Horlogerie, pendules . . . . .	»	1 50	
Horlogerie, par 100 francs de valeur . . . . .	»	» 20	
Houblon . . . . .	»	» 20	
Huiles aromatiques et essentielles . . . . .	»	» 20	
Huile de poissons . . . . .	»	» 15	
Huile d'olive . . . . .	»	» 25	
Huile de vitriol . . . . .	»	» 20	
Huiles non dénommées . . . . .	»	» 15	
Indigo . . . . .	»	» 40	
Instruments de musique et mathématiques. . . . .	»	1 »	
Ipécacuanha . . . . .	»	» 50	

MARCHANDISES ENTREPOSÉES	UNITÉ IMPOSÉE	TAXE	OBSERVATIONS
Iris . . . . .	ies 100 k.	» 25	
Ivoire . . . . .	»	» 25	
Jalap . . . . .	»	» 15	
Joncs . . . . .	»	» 15	
Jouets d'enfants . . . . .	»	» 40	
Jus de réglisse . . . . .	»	» 12	
Lacdye . . . . .	»	» 25	
Laine brute. . . . .	»	» 20	
Laine filée . . . . .	»	» 30	
Laine peignée . . . . .	»	» 40	
Laine pressée . . . . .	»	» 12	
Laine non pressée. . . . .	»	» 16	
Librairie . . . . .	»	» 10	
Lichen . . . . .	»	» 25	
Licopodium. . . . .	»	» 30	
Liège . . . . .	»	» 20	
Limes . . . . .	»	» 10	
Lin . . . . .	»	» 12	
Linge de table en fil de coton . . . . .	»	» 75	
Linge damassé. . . . .	»	1 »	
Linons . . . . .	»	1 »	
Litharge . . . . .	»	» 10	
Machines en fer et en fonte . . . . .	»	» 10	
Machines à tulle . . . . .	»	» 30	
Macis . . . . .	»	» 20	
Magnésie . . . . .	»	» 25	
Manganèse. . . . .	»	» 10	
Manne . . . . .	»	» 10	
Marbre à l'air . . . . .	»	» 50	
Marbre en blocs . . . . .	»	» 05	
Marbre (carreaux) . . . . .	»	» 50	

MARCHANDISES ENTREPOSÉES	UNITÉ IMPOSÉE	TAXE	OBSERVATIONS
Marbre ouvré . . . . .	les 100 k.	» 15	
Marbre en table . . . . .	»	» 10	
Mélasses . . . . .	»	» 05	
Mercerie . . . . .	»	» 50	
Mercure . . . . .	»	1 50	
Meubles neufs . . . . .	»	» 75	
Meubles vieux . . . . .	»	1 »	
Meules . . . . .	»	» 10	
Miel . . . . .	»	» 10	
Mine de plomb . . . . .	»	» 05	
Minerai de fer et de cuivre . . . . .	»	» 05	
Minium . . . . .	»	» 05	
Morphine . . . . .	»	» 40	
Morue sèche . . . . .	»	» 10	
Mouchoirs . . . . .	»	1 »	
Moulins à café . . . . .	»	» 50	
Mousseline . . . . .	»	1 50	
Musc . . . . .	»	2 »	
Muscades . . . . .	»	» 20	
Myrobolans . . . . .	»	» 15	
Nacre brute . . . . .	»	» 05	
Nacre ouvree . . . . .	»	» 10	
Nacre bâtarde en grenier . . . . .	»	» 10	
Nacre franche en grenier . . . . .	»	» 20	
Nacre de perle . . . . .	»	» 10	
Nankin . . . . .	»	» 20	
Nattes grossières . . . . .	»	» 10	
Nattes roulées en paquets . . . . .	»	» 15	
Nerprun . . . . .	»	» 25	
Nitrate de soude et de potasse . . . . .	»	» 06	
Noir animal et de fumée . . . . .	»	» 15	
Noix de Galles et autres . . . . .	»	» 10	
Objets de collection . . . . .	»	1 »	
Ocres . . . . .	»	» 10	

MARCHANDISES ENTREPOSÉES	UNITÉ IMPOSÉE	TAXE	OBSERVATIONS
Olives . . . . .	les 100 k.	» 20	
Onglons de tortues . . . . .	»	» 30	
Opium . . . . .	»	» 50	
Oranges. . . . .	»	» 20	
Orangettes . . . . .	»	» 25	
Or et argent . . . . .	»	» 30	
Or et argent ouvré et monnayé . . . . .	»	» 30	
Orge perlé . . . . .	»	» 10	
Os . . . . .	»	» 12	
Oseille . . . . .	»	» 25	
Outils . . . . .	»	» 30	
Ouvrages de terre . . . . .	»	» 15	
Ouvrages de modes . . . . .	»	» 15	
Ouvrages de bois . . . . .	»	» 50	
Palma-christi (en graine) . . . . .	»	» 20	
Papier . . . . .	»	» 10	
Parfumeries . . . . .	»	» 20	
Passementerie . . . . .	»	» 60	
Pastel . . . . .	»	» 30	
Pâtes diverses . . . . .	»	» 25	
Peaux de chien de mer . . . . .	»	» 30	
Peaux de lapins et de lièvres . . . . .	»	» 25	
Peintures . . . . .	»	» 30	
Pelleteries apprêtées. . . . .	»	1 »	
Pelleteries non apprêtées. . . . .	»	» 60	
Pendules . . . . .	»	1 50	
Pétrole . . . . .	»	» 30	
Piano . . . . .	pièce.	2 »	
Pierres à aiguiser . . . . .	les 100 k.	» 08	
Pierreries communes ou fausses. . . . .	»	» 25	
Pierres-ponce . . . . .	»	» 12	
Piment . . . . .	»	» 10	
Plomb . . . . .	»	» 03	
Plumes à écrire . . . . .	»	» 50	
Plumes de couchure . . . . .	»	» 30	
Plumes de parure. . . . .	»	1 50	
Poil de lapin, chèvre, lièvre et chameau . . . . .	»	» 50	

MARCHANDISES ENTREPOSEES	UNITÉ IMPOSÉE	TAXE	OBSERVATIONS
Poil de vache . . . . .	les 100 k.	» 20	
Poisson salé et sec. . . . .	»	» 10	
Poivre . . . . .	»	» 10	
Poix. . . . .	»	» 08	
Porcelaine . . . . .	»	» 20	
Potasse . . . . .	»	» 06	
Poterie . . . . .	»	1 40	
Poules . . . . .	»	» 25	
Pruneaux en barriques . . . . .	»	» 10	
Pruneaux en boîtes et en paniers . . . . .	»	» 20	
Quercitron . . . . .	»	» 12	
Quincaillerie par colis . . . . .	»	» 30	
Quincaillerie commune . . . . .	»	» 15	
Quincaillerie fine . . . . .	»	» 30	
Quinquina gris et autres. . . . .	»	» 20	
Quinquina rouge . . . . .	»	» 30	
Raisins secs . . . . .	»	» 10	
Racines non tarifées paieront par analogie avec celles tarifées. . . . .	»	» 15	
Réglice (racine) . . . . .	»	» 15	
Résines non tarifées, paieront par analogie avec celles tarifées . . . . .	»	» 10	
Rhubarbe . . . . .	»	» 20	
Riz . . . . .	»	» 05	
Rocou . . . . .	»	» 12	
Rognures de cuir . . . . .	»	» 20	
Roseaux. . . . .	»	» 25	
Rotins . . . . .	»	» 15	
Rubans sur bobines . . . . .	»	1 »	
Sacs vides . . . . .	»	» 12	
Safran . . . . .	»	» 40	

MARCHANDISES ENTREPOSÉES	UNITÉ IMPOSÉE	TAXE	OBSERVATIONS
Safranum . . . . .	les 100 k.	» 20	
Sagou . . . . .	»	» 10	
Salaisons . . . . .	»	» 15	
Salpêtre comme nitrate . . . . .	»	» 10	
Salsepareille . . . . .	»	» 20	
Sandaraque . . . . .	»	» 30	
Sang-dragon . . . . .	»	» 12	
Savons autres que de parfumerie . . . . .	»	» 08	
Scammonée. . . . .	»	» 20	
Sel de soude . . . . .	»	» 15	
Sels médicinaux . . . . .	»	» 35	
Semen-contra . . . . .	»	» 30	
Sené . . . . .	»	» 25	
Simarouba . . . . .	»	» 25	
Soie (bourre de) . . . . .	»	» 50	
Soie de Grège . . . . .	»	1 »	
Soie de porc . . . . .	»	» 15	
Soie moulinée . . . . .	»	1 »	
Soieries. . . . .	»	» 60	
Soude . . . . .	»	» 10	
Soufre brut. . . . .	»	» 05	
Soufre raffiné . . . . .	»	» 08	
Spermaceti. . . . .	»	» 10	
Stockfisch . . . . .	»	» 15	
Sucre blanc, terré et raffiné . . . . .	»	» 10	
Sucre brut et moscovade . . . . .	»	» 07	
Suif . . . . .	»	» 08	
Sulfate de potasse . . . . .	»	» 06	
Sumac . . . . .	»	» 10	
Tabacs . . . . .	»	1 20	
Tabacs en carottes . . . . .	»	» 75	
Tabacs en feuilles . . . . .	»	» 10	
Tableaux . . . . .	»	1 »	
Tamarin . . . . .	»	» 10	
Tapioca. . . . .	»	» 15	
Tapis . . . . .	»	1 »	
Tartre . . . . .	»	» 08	

MARCHANDISES ENTREPOSÉES	UNITÉ IMPOSÉE	TAXE	OBSERVATIONS
Thé . . . . .	les 100 k.	» 20	
Térébenthine-résine . . . . .	»	» 08	
Tissus de laine. . . . .	»	1 »	
Toiles de coton et fil . . . . .	»	» 15	
Toiles à voiles . . . . .	»	» 15	
Toiles de lin et de chanvre . . . . .	»	» 15	
Tôles . . . . .	»	» 10	
Tôles cuivrées et vernissées . . . . .	»	» 30	
Tulle . . . . .	»	2 »	
Vanille . . . . .	»	1 »	
Verdet . . . . .	»	» 15	
Vermillon . . . . .	»	» 40	
Verres et cristaux . . . . .	»	» 15	
Vitrifications et verroteries . . . . .	»	» 40	
Voitures à deux roues . . . . .	chaque.	3 »	
Voitures à quatre roues . . . . .	»	5 »	
Zinc en planches . . . . .	les 100 k.	» 05	
Zinc en plaques . . . . .	»	» 05	



**Travaux  
à la Faculté  
des Sciences.**

M. LE MAIRE, reprenant l'ordre du jour, s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« Les gaz, qui se dégagent des produits employés dans les opérations chimiques pratiquées au laboratoire de la Faculté des sciences, répandent des émanations insalubres qui vicient l'air environnant et occasionnent non seulement des désagréments considérables aux manipulateurs, mais ont encore le grave inconvénient d'influer d'une manière fâcheuse sur les conditions d'hygiène du Lycée.

« Nous avons fait étudier les moyens propres à remédier à cet état de choses. Il en résulte que des cheminées d'appel, des ventilateurs et un foyer d'évaporation, bien établis, feraient disparaître toute cause d'insalubrité en conduisant les gaz au-dessus des toits.

« D'après le devis estimatif, ces travaux nécessiteraient une dépense de . . . 2,900 f.

« D'autre part, l'enlèvement d'un escalier, opéré depuis huit mois environ, laisse à chaque étage un vide dangereux et qui pourrait être parfaitement utilisé pour les besoins de l'établissement. Ainsi l'installation d'une petite pièce à chaque étage, permettrait d'agrandir les bureaux du secrétariat de la faculté, le logement du concierge et de donner deux pièces de plus au musée de géologie.

« Ces travaux et le déplacement de quelques vitrines coûteraient . . . . . 1,200

Soit ensemble . . . . . 4,100

« Nous vous demandons, Messieurs, de voter un crédit de pareille somme pour leur exécution qui serait confiée aux entrepreneurs ordinaires.

LE CONSEIL,

Admettant les propositions de M. LE MAIRE,

Vote, sur l'exercice courant, un crédit de 4,100 fr. pour exécution de travaux d'amélioration indispensables dans les bâtiments de la Faculté des Sciences,

Et décide qu'ils seront exécutés par les entrepreneurs ordinaires des travaux d'entretien.



**Bourses  
à l'école poly-  
technique  
et à l'école  
spéciale mili-  
taire  
de Saint-Cyr.**

M. LE MAIRE, continuant l'ordre du jour, expose ce qui suit :

« MESSIEURS,

« Dans votre séance du 18 mai 1872, vous avez reconnu l'insuffisance de fortune de M. MORELLE, médecin-major retraité, et de M. DOSSE, ancien militaire aussi en retraite, qui sollicitaient des bourses de l'Etat avec trousseau, en faveur de leurs fils Frédéric MORELLE et Louis DOSSE, candidats à l'école polytechnique.

**Certificats  
d'insuffisance  
de fortune.**

« Ils renouvellent cette demande pour les examens de 1873, et par suite, leur situation de fortune doit être examinée de nouveau.

« D'après les renseignements recueillis, elle n'a pas changé, ni pour l'un ni pour l'autre. M. MORELLE, avec un revenu total de 3,934 francs, doit subvenir à tous ses besoins, à ceux de sa femme, de deux demoiselles et de son fils; M. DOSSE, dont l'ensemble des ressources s'élève à 1,800 francs, a deux enfants à sa charge.

« Il est évident que dans ces conditions, ils ne peuvent participer en rien aux frais d'entretien des deux candidats à l'école polytechnique.

« Nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien le déclarer.

« D'autre part, M. MICHALLAT, maître cordonnier au 43<sup>e</sup> de ligne, sollicite du Gouvernement une bourse avec trousseau en faveur de son fils JULES-HENRI, âgé de 19 ans, candidat aux examens pour l'admission à l'école spéciale militaire de St-Cyr.

« Aux termes des instructions, cette demande doit être accompagnée d'une délibération du Conseil municipal, constatant l'état de fortune des parents et du candidat.

« Or, M. MICHALLAT, qui est père de trois enfants, ne possède rien en dehors du produit annuel de son industrie et de son traitement militaire, s'élevant à 1,630 fr. 70 c.

« Dans ces conditions, il est impossible à ce maître ouvrier de participer en quoi que ce soit, aux frais d'entretien de son fils à l'école spéciale militaire.

« Nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien le constater.

#### LE CONSEIL,

Vu les demandes formées par MM. MORELLE, DOSSE et MICHALLAT, à l'effet d'obtenir des bourses de l'Etat avec trousseau à l'école polytechnique et à l'école spéciale militaire de St-Cyr, en faveur de leurs fils Frédéric MORELLE, Louis DOSSE, et Jules-Henri MICHALLAT ;

Vu les renseignements recueillis par l'Administration sur l'état de la famille et des ressources des pétitionnaires ;

Constata leur insuffisance de fortune et l'empêchement où ils se trouvent d'acquitter de leurs deniers les frais de pension et de trousseau de leurs fils à l'école polytechnique et à l'école spéciale militaire de St-Cyr.

**Adjudication  
de matériaux  
de  
démolition.**

Suivant l'examen des objets à l'ordre du jour, M. LE MAIRE fait l'exposé suivant :

« MESSIEURS,

« L'état de dégradation dans lequel se trouvent les six maisons situées *rue des Bouchers (cour à l'Eau et cour Notre-Dame)* acquises en vue de l'assainissement de ce quartier, ne permettant pas d'en continuer plus longtemps la location sans y opérer des réparations trop considérables, il convient d'en pratiquer la démolition immédiate.

« Nous soumettons en conséquence à votre examen, le cahier des charges, qui a été dressé pour la vente par adjudication publique des matériaux à provenir de cette démolition. »

#### LE CONSEIL

Approuve le cahier des charges proposé pour la vente par adjudication publique des matériaux à provenir de la démolition de six maisons situées *rue des Bouchers, cour à l'Eau et cour Notre-Dame*.

**Classe de 1872.** Poursuivant l'examen des objets à l'ordre du jour, M. LE MAIRE fait le rapport suivant :

**Soutiens  
de famille.**

« MESSIEURS,

« Les sieurs BERLEMONT, CHIVOREZ, DUPONT, LONGUEPÉE, MAHIEU, LEMAY, LAMOUR, FASSE, DEGALE, VECKERLET, CLARISSE et CASTEL, jeunes gens appartenant à la classe de 1872, demandent à être dispensés du service militaire, à titre provisoire, conformément à l'article 22 de la loi du 27 juillet 1872.

« Voici quels sont les renseignements recueillis sur la situation de famille et la position de fortune de chacun des réclamants :

BERLEMONT,  
canton Ouest,  
N° 56.

« 1° BERLEMONT, *rue du Magasin, N° 4*. Famille composée de sept personnes. Le père, atteint depuis quatre ou cinq ans de bronchite chronique, ne travaille que très rarement et ne peut, d'ailleurs, supporter la moindre fatigue. La mère fait son ménage; un garçon de quinze ans est rattacheur et gagne 7 fr. par semaine; trois autres enfants vont à l'école; le réclamant, fileur et barbier, gagne de 18 à 20 fr. par semaine.

CHIVOREZ,  
canton Sud - Est,  
N° 1.

« 2° CHIVOREZ, *rue des Tanneurs, N° 29*. Famille composée de trois personnes, non compris deux enfants mariés. Le sieur CHIVOREZ père, âgé de 61 ans, a été frappé, il y a cinq ans environ, d'une attaque d'apoplexie, qui l'a mis dans la nécessité de renoncer à la profession de compositeur d'imprimerie. Depuis lors il a vendu des journaux; maintenant il ne peut presque plus rien faire; sa femme fait son ménage; il a un fils et une fille mariés qui ne peuvent lui venir en aide. Le réclamant est ouvrier cordonnier; son salaire est de 2 fr. 50 par jour.

DUPONT,  
canton Sud-Ouest  
N° 366.

« 3° DUPONT, *route d'Arras*. Famille composée de trois personnes, non compris deux enfants mariés. Le père, affecté d'une cataracte double, ne peut presque plus travailler; il gagne, ainsi que sa femme, trois francs par semaine environ; le réclamant est ferblantier et gagne 3 francs par jour; les deux autres enfants sont mariés et ne peuvent venir en aide à leurs parents.

LONGUEPÉE,  
canton Sud-Ouest  
N° 15.

« 4° LONGUEPÉE, *rue de la Plaine, N° 16*. Famille composée de trois personnes, non compris quatre enfants mariés. La mère, âgée de 62 ans, veuve, atteinte d'un rhumatisme chronique, de myopie et de gibbosité, est incapable de travailler; ses trois filles aînées ont épousé des ouvriers; son fils LOUIS, âgé de 32 ans, ouvrier mécanicien, est aussi marié; le salaire journalier de sa fille FLORINE, âgée de 22 ans, est de 1 fr. 25 par jour, et celui du réclamant, mouleur en fer, est de 3 fr. 50.

MAHIEU,  
canton Nord-Est,  
N° 26.

« 5° MAHIEU, *rue du Curé Saint-Sauveur, N° 16*. Le réclamant est marié et a deux enfants, l'un âgé de deux ans, l'autre de cinq mois. Ses seules ressources proviennent de son travail comme ouvrier peintre en bâtiments, soit 3 fr. par jour environ.

LEMAY, « 6° Le sieur LEMAY, Edouard, *rue de Fives, N° 57*, est aussi marié et a un enfant né en  
canton Nord Est, avril 1873. Par suite, sa femme, qui était pelotonneuse de fil, ne peut plus guère faire autre  
N° 157 chose que son ménage; il est magasinier et gagne 2 fr. 50 par jour.

LAMOUR, « 7° LAMOUR, *rue Canrobert, N° 18*. Famille composée de neuf personnes. Le père,  
canton Sud-Ouest journalier, gagne 2 fr. 25 par jour; la mère fait son ménage; le salaire du réclamat, ouvrier  
N° 40. ajusteur, est de 2 fr. par jour; trois de ses frères et sœurs gagnent ensemble, journellement,  
2 fr. 60; trois autres enfants, trop jeunes pour travailler, vont à l'école.

DEGALE, « 8° DEGALE, *rue de la Halloterie, N° 15*. Cinq personnes composent la famille DEGALE.  
canton Sud-Ouest Le père, souvent malade, est journalier et gagne 1 fr. 75 par jour; la mère fait le ménage;  
N° 202. le réclamat gagne 2 fr. par jour; son frère Édouard, âgé de 16 ans, gagne 1 fr. 25, et son  
plus jeune frère, âgé de 9 ans, va à l'école.

VECKERLET « 9° VECKERLET, *rue du Vieux-Faubourg, N° 40*. Famille composée de trois personnes,  
canton Nord-Est, non compris une fille mariée. Le sieur VECKERLET père, âgé de 69 ans, est journalier et  
N° 87. gagne, en moyenne, 2 fr. par jour; sa femme, atteinte d'une chute de matrice, vend du lait  
chez elle et ne peut guère gagner plus de 60 centimes par jour; sa fille aînée, mariée, est dans  
une situation précaire; le réclamat, journalier, gagne 2 fr. 50 par jour.

CLARISSE, « 10° CLARISSE, *rue d'Iéna, N° 7*. Famille composée de 4 personnes, non compris deux  
canton Sud-Ouest enfants mariés. La mère, veuve, âgée de 61 ans, ne peut faire que son ménage, ainsi que sa  
N° 68. fille Céline, âgée de 40 ans; son fils aîné, âgé de 33 ans, est peigneur de lin et gagne 3 fr. par  
jour, mais atteint de phthisie pulmonaire, il se trouve quelque fois dans l'impossibilité de  
travailler. La veuve CLARISSE a deux filles mariées qui ne peuvent lui venir en aide. Le  
salaire journalier du réclamat, peigneur de lin, est de 3 francs.

FASSE, « 11° FASSE, *rue Princesse, N° 62*. Famille composée de sept personnes, une fille mariée  
canton Ouest, non comprise. Le père, continuellement malade, ne peut se livrer à aucun travail depuis  
N° 126. plusieurs années; sa femme n'a pas d'état; sa fille aînée est mariée; trois autres filles gagnent  
ensemble 3 fr. 50 par jour; une fille âgée de dix ans va à l'école; le salaire journalier du  
réclamat, ouvrier perceur en cuivre, est de 3 fr.

CASTEL, « 12° CASTEL. Ce jeune homme est l'unique enfant d'Auguste CASTEL, décédé à Paris le  
canton Sud-Ouest 4 août 1866 et de Cécile-Thérèse PRÉVOST, actuellement épouse du sieur CAPY, demeurant  
N° 332. *rue de la Halloterie, 17*. M. CAPY, atteint d'appoplexie cérébrale, est propriétaire de la  
maison dont il occupe deux pièces au rez-de-chaussée et qui paraît avoir une valeur locative  
annuelle de 1,000 à 1,100 fr. environ; il en possède une autre louée 600 fr. par an et située  
*rue de Wattignies, 38*, à Lille. Ces immeubles sont grevés hypothécairement pour 15,000 fr.

dûs en l'étude de M<sup>e</sup> DUCROCQ, notaire à Lille, avec intérêt à 5 0/0. La position du sieur CAPY est certainement digne d'intérêt. Cependant on ne saurait, selon nous, le considérer comme étant à la charge de son beau-fils qui ne gagne que 3 fr. par jour. D'ailleurs, sur 392 jeunes gens inscrits dans le canton sud-ouest, le jeune CASTEL a obtenu le N<sup>o</sup> 332, et tout porte à croire qu'il sera compris dans la seconde partie du recrutement cantonal.

« En résumé, Messieurs, nous estimons que, à l'exception du sieur CASTEL, tous les réclamants se trouvent dans le cas d'obtenir la faveur qu'ils sollicitent. Toutefois, il est à remarquer que les dispenses dont il s'agit ne peuvent être accordées, par département, que jusqu'à concurrence de 4 0/0 du nombre des jeunes gens reconnus propres au service et compris dans la première partie des listes du recrutement cantonal. Par suite, les demandes excédant cette proportion ne pourront être accueillies et nous vous proposons d'établir comme suit, par ordre de mérite, la liste à présenter au Conseil de révision, laquelle d'ailleurs sera modifiée s'il sur vient de nouvelles demandes.

- « 1. TOURBÉ (dossier examiné dans la séance du 25 avril 1873).
- « 2. BERTAU,                    id.                    id.
- « 3. BERLEMONT.
- « 4. CHIVOREZ.
- « 5. DUPONT.
- « 6. LONGUEPÉE.
- « 7. LAMOUR.
- « 8. DEGALE.
- « 9. VECKERLET.
- « 10. CLARISSE.
- « 11. FASSE.
- « 12. MAHIEU.
- « 13. LEMAY.

« Nous croyons ne pas devoir classer le sieur CASTEL dans nos propositions, et nous donnons les derniers rangs d'inscription aux jeunes militaires mariés, dans la crainte que des imitateurs ne tentent, dans l'avenir, de faire du mariage un moyen d'exemption du service militaire. »

LE CONSEIL,

Où le rapport de M. le MAIRE sur l'état des ressources des familles des jeunes soldats de la classe 1872, qui sollicitent la faveur d'être compris dans la liste des soutiens de famille que le Conseil municipal est appelé à signaler à la bienveillance du Conseil de révision,

Ecarte la demande du sieur CASTEL,

Et classe les autres postulants dans l'ordre ci-après :

1. Tourbé.
  2. Bertau.
  3. Berlemont.
  4. Chivorez.
  5. Dupont.
  6. Longuepée.
  7. Lamour.
  8. Degale.
  9. Veckerlet.
  10. Clarisse.
  11. Fasse.
  12. Mahieu.
  13. Lemay.
- 

Entrepôt  
de Douanes.

—  
Frais de Régie  
—

Reprenant la parole, M. LE MAIRE expose ce qui suit :

« MESSIEURS,

« Ainsi que nous avons eu l'honneur de vous le faire connaître, il y a un instant, l'entrepôt réel de douanes est en bonne voie d'installation, et pourra s'ouvrir dès les premiers jours de juin aux opérations commerciales. Toutefois, M. le Directeur général des douanes m'informe que cette ouverture doit être précédée du versement, par l'Administration municipale, du premier dixième des frais de régie de l'établissement.

« Ces frais s'élèveront à environ 13,100 francs, y compris une indemnité de logement de 800 francs pour l'un des agents. Ils pourront être diminués de 1,000 à 2,000 francs le jour où les tramways mettront l'entrepôt en communication avec les gares, ce qui évitera de faire suivre et convoier les marchandises.

« Un crédit de 10,000 francs vous est proposé pour cet effet aux chapitres additionnels, il représente les dépenses d'installation et de régie en 1873. Nous vous demandons d'ouvrir ce crédit dès aujourd'hui, afin de ne pas retarder l'ouverture de l'entrepôt. »

LE CONSEIL,

Désirant que l'entrepôt réel de douanes soit ouvert le plus vite possible au commerce,

S'empresse de souscrire à la proposition de l'Administration,  
Et vote sur l'exercice courant un crédit de 40,000 francs pour frais d'installation et de régie de cet établissement en 1873.

---

Vente  
d'une maison  
rue  
St-Genois.  
—  
Cahier  
des charges.  
—

Après ce vote, M. LE MAIRE fait le rapport ci-après :

« MESSIEURS,

« L'état actuel d'avancement des travaux de l'école à ouvrir *rue de Tournai*, en remplacement de celle de la *rue St-Genois*, ne laisse pas de doute sur la possibilité d'utiliser prochainement les nouveaux bâtiments pour leur destination prévue.

« Le local de la *rue St-Genois* deviendra alors sans utilité aucune, et nous avons pensé que l'intérêt bien entendu de la Ville était d'en poursuivre la vente.

« A cet effet, un cahier des charges a été préparé pour la mise en adjudication aux enchères, en stipulant, par mesure de prudence, la faculté à la Ville de conserver la jouissance de cet immeuble jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier, et mêmes jusqu'aux vacances de Pâques de 1874, à charge de payer l'intérêt à 5 0/0 du prix perçu, et d'acquitter les contributions pendant la durée de cette jouissance.

« Nous soumettons ce cahier des charges à votre examen, et nous vous demandons de l'adopter. »

LE CONSEIL

Approuve le cahier des charges proposé pour l'exécution de cette vente.

---

Logements  
insalubres.

Après cette décision, M. LE MAIRE continue en ces termes :

« MESSIEURS,

—  
Homo-  
logation de  
rapports de la  
Commission.  
—

« Nous avons l'honneur de vous soumettre vingt rapports de la Commission des logements insalubres. Notifiés aux intéressés et déposés à la Mairie pendant un mois, conformément à l'article 4 de la loi du 13 avril 1850, ils n'ont donné lieu à aucune observation ni réclamation. Toutes leurs prescriptions sont d'ailleurs conformes à l'esprit comme à la lettre de la loi précitée, ainsi qu'à la jurisprudence qui en résulte.

« Nous vous proposons, en conséquence, Messieurs, de les homologuer. »

LE CONSEIL,

Vu vingt rapports de la Commission d'assainissement des logements insalubres, portant les numéros transcrits au tableau ci-dessous, et datés des 3 et 17 avril 1873,

Considérant que, déposés selon le vœu de la loi, au Secrétariat de la Mairie, pendant un mois, après avis aux propriétaires intéressés, ces rapports n'ont donné lieu à aucune observation,

Homologue dans leur entier les conclusions desdits rapports, dont le détail suit et dit que les travaux d'assainissement qui y sont indiqués seront exécutés dans un délai de 30 jours.

N° des RAPPORTS	LOGEMENTS VISITÉS par la COMMISSION	N°	NOMS DES PROPRIÉTAIRES ou des MANDATAIRES	DOMICILE	CONCLUSIONS de la COMMISSION
2,838	Rue Thibaut.	23	DIRSON-HÉROUARD.	à Guise	Travaux d'assainissement.
2,847	Id.	10	V <sup>ve</sup> CUVELIER	Rue des Guinguettes, 52.	Id.
2,849	Rue de l'Alma.	1,3,5,7.	DARIMON-DELTOMBE	V.-Marché-aux-Poulets, 1.	Id.
2,850	Id.	9	Id.	Id.	Id.
2,851	Id.	13,13b.	PLAQUET, fabricant de lits.	Rue des Guinguettes, 42.	Id.
2,852	Id.	15,17	Id.	Id.	Id.
2,853	Id.	19,19b.	PANNEQUIN	Rue du Vieux-Faubourg, 8.	Id.
			PANNEQUIN	Rue Saint-Étienne, 50.	Id.
	Petite rue de l'Alma (17 maisons).		MORELLE, cafetier.	Rue des Archers, à l'Alcazar.	Id.
	Rue Thibaut.	24, 26,	Id.	Id.	Id.
2,854	Rue de l'Alma.	23, 25	Id.	Id.	Id.
	Impasse de l'Alma (12 maisons).		Id.	Id.	Id.
2,855	Rue de l'Alma.		Id.	Id.	Id.
	Cour Morelle (2 maisons).		Id.	Id.	Id.
2,856	Rue de l'Alma.		Id.	Id.	Id.
2,857	Id.		Id.	Id.	Id.
2,858	Id.		Id.	Id.	Id.
2,859	Id.		Id.	Id.	Id.
2,860	Id.		Id.	Id.	Id.
2,861	Id.		Id.	Id.	Id.
2,862	Id.		Id.	Id.	Id.
2,863	Id.		Id.	Id.	Id.
2,864	Id.		Id.	Id.	Id.
2,865	Id.		Id.	Id.	Id.
2,866	Id.		Id.	Id.	Id.
20	Rapports.				

**Emprise  
sur la  
voie publique.**

M. LE MAIRE fait ensuite le rapport dont la teneur suit :

« MESSIEURS,

« La Commission d'assainissement des logements insalubres a prescrit au sieur GUISELIN, propriétaire de la maison *rue de Fives, N° 22*, d'établir sur le trottoir de ladite maison une bouche d'extraction au-dessus de la fosse d'aisances qui existait déjà sous la voie publique, et de poser en outre un tuyau d'évent contre la façade.

« Par lettre du 8 mars dernier, il demande l'autorisation de faire ces travaux, mais d'après la visite des lieux, il a été constaté qu'ils avaient déjà été exécutés.

« Nous pensons néanmoins, Messieurs, qu'il y a lieu d'en autoriser la conservation, car la maison dont il s'agit est dépourvue de cour et n'a que 4 mètres de profondeur, en sorte qu'il ne serait pas possible d'établir la fosse ailleurs qu'à l'endroit où elle se trouve sous la voie publique.

« Pour régulariser l'existence de cette emprise, nous vous proposons d'imposer au propriétaire une redevance annuelle de 5 francs.

LE CONSEIL,

Adoptant la proposition de l'Administration,

Autorise le sieur GUISELIN à conserver provisoirement, et à titre essentiellement précaire, les travaux qu'il a fait exécuter sur le trottoir de sa maison, sise *rue de Fives, 22*,

Et pour constater les droits de la Ville, dit que le sieur GUISELIN lui paiera annuellement une redevance de cinq francs.

**Ecole  
de la place de  
l'Arbonnoise.**

La parole est donnée à M. DUTILLEUL qui présente le rapport suivant :

« MESSIEURS,

« Dans l'une de vos dernières séances, vous avez renvoyé à une nouvelle étude l'examen des plans et devis de l'école de garçons à construire à *Esquermes*, qui avait donné lieu à d'importantes critiques de la part de la Commission des écoles.

« Ce premier projet utilisait les onze cents mètres dont pouvait disposer la Ville pour y installer un poste de pompiers et une école de 5 à 600 garçons; les devis s'élevaient à 136,000 fr. Les critiques de la Commission avaient porté surtout sur l'importance de ce dernier chiffre, nous avons exprimé le désir de le voir réduire de 40,000 fr. environ, et nous pensions qu'on pouvait ne pas se servir de tout le terrain disponible, de façon à y installer plus tard d'autres constructions, s'il en était besoin. Nous avons insisté sur ce point

auprès de l'Administration, et, sur notre proposition, l'Administration a donné à la Voirie un programme nouveau dont l'idée générale était la suppression du poste de pompiers du nouveau projet, et l'utilisation de tout le terrain pour la construction de deux écoles de 4 à 500 enfants, sauf à n'en construire qu'une seule en ce moment. C'est ce nouveau projet que nous avons étudié.

« Les deux écoles ont leur entrée, l'une sur la *rue du Bazinghien*, l'autre sur la *place de l'Arbonnoise*. La première, avec 25 mètres environ de façade, contient 528 mètres carrés, un logement de directeur, deux classes au rez-de-chaussée, deux au premier et trois au second étage. La seconde, sur 23<sup>m</sup> 50 de façade d'un côté et 23<sup>m</sup> 15 de l'autre contient 544 mètres carrés, un vaste logement pour les frères maristes, trois classes au rez-de-chaussée, trois au premier étage et trois au second. Dans chacune de ces deux écoles, les classes ont 63 mètres carrés environ et peuvent renfermer 55 à 60 élèves. Des galeries couvertes conduisent des classes du rez-de-chaussée et du premier étage aux latrines situées dans la cour. La grande distance entre les deux entrées des écoles et les habitations des directeurs peut permettre à un moment donné, si l'avenir le démontrait utile, de réserver les constructions de la *rue du Bazinghien* à une école de filles. En ce moment, nous n'avons besoin que de la construction d'une seule école : celle de la *place de l'Arbonnoise* ; mais provisoirement le terrain qu'occupera la seconde sera empierré et pourra servir de cour. Il est bon en outre pour l'avenir de faire les fondations des murs, de les élever jusqu'à deux mètres de hauteur environ. Ces dépenses s'élèveront à 6,000 fr. D'après les devis que nous avons examinés, les dépenses de l'école de la *place de l'Arbonnoise* seront de 94,000 fr. Nous arrivons ainsi à un total de cent mille francs. Ainsi pour cette somme nous aurons une école complète pouvant contenir neuf classes et il nous restera un terrain suffisant pour la construction d'une seconde école dont les fondations seront déjà faites.

« Ces conditions, Messieurs, ont répondu aux pensées émises par la Commission dans son premier rapport. La Voirie a tenu compte aussi, dans les détails de construction, des désirs d'économie que nous avons exprimés et nous vous proposons d'adopter les plans et devis de la construction de l'école de garçons, *place de l'Arbonnoise*.

#### LE CONSEIL,

Adoptant les conclusions du rapport,

Décide la construction d'une école de garçons *place de l'Arbonnoise*,

Approuve les devis, plans et cahier des charges préparés pour la mise en adjudication du projet et l'exécution des travaux,

Et dit que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget pour construction d'écoles et asiles.

---

**Compte  
du Bureau de  
Bienfaisance.**

**Exercice 1872.**

M. le MAIRE fait la communication suivante

« MESSIEURS,

« Le compte d'administration du Bureau de Bienfaisance, pour l'exercice 1872, présente :

En recettes . . . . .	578,998 43
En dépenses . . . . .	515,189 68
Excédant de recettes . . . . .	63,808 75

« Nous vous proposons le renvoi de ce compte et du compte de gestion du receveur, dont les résultats sont conformes, à l'examen de la Commission chargée du rapport sur la comptabilité des établissements charitables.

**Compte  
des  
Hospices.**

**Exercice 1872.**

« La Commission administrative des Hospices soumet à votre avis son compte d'administration pour l'exercice 1872.

« Il présente :

En recettes . . . . .	2,586,561 04
En dépenses . . . . .	2,078,138 89
Excédant de recettes . . . . .	508,422 15

« Dans ce chiffre de 508,422 fr. 15 c., les fonds appartenant à la fondation BAES et ayant une destination spéciale, entrent pour 84,512 fr. 36 c.

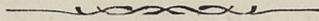
« Il reste pour le compte général des Hospices un excédant de recettes de 422,909 fr. 79.

« Nous vous proposons, Messieurs, le renvoi du compte d'administration des Hospices et du compte de gestion du Receveur à l'examen de la Commission chargée du rapport sur la comptabilité des établissements charitables. »

LE CONSEIL

Renvoie l'examen des comptes du Bureau de Bienfaisance et des Hospices à la Commission composée de :

MM. Desbonnets (Ed.), Baron, Rigaut, Meurein, Desbonnets (J.-B.), Dutilleul, Mariage, Stiévenart, Delécaille.



Compte  
de gestion du  
Receveur  
municipal  
pour l'exercice  
1872.

M. LE MAIRE continue en ces termes :

« MESSIEURS,

« Nous vous soumettons le compte de gestion du Receveur municipal, pour l'exercice 1872. Les résultats en sont conformes à ceux du compte d'administration. Nous vous proposons de le renvoyer à l'examen de la Commission du Budget. »

LE CONSEIL

Adopte le renvoi à la Commission du budget, qui se compose exactement des mêmes membres que la Commission chargée de la comptabilité des établissements charitables.

Compte  
d'Administra-  
tion  
du Maire.

M. LE MAIRE fait le rapport suivant :

MESSIEURS,

Rapport.

L'Administration soumet à votre approbation son compte de gestion pour l'exercice 1872, et elle se fait un devoir de l'accompagner de toutes les explications de nature à vous faciliter l'examen de cet important document.

Les recettes prévues par les budgets s'élèvent, d'après les titres justificatifs, à 8,279,442 19

Celles restant à recouvrer sont de :

Sur les services ordinaires . . . . .	37,198 21	} 2,037,198 21
Sur l'emprunt non réalisé . . . . .	2,000,000 »	

Les recettes effectuées sont donc de . . . . . 6,242,243 98

Les dépenses autorisées sont de . . . . . 8,390,130 97

Les restes à payer s'élèvent à . . . . . 1,475,937 89

Les annulations de crédit, à . . . . . 178,072 44

Les dépenses payées sont de . . . . .	6,736,120 64	6,736,120 64
---------------------------------------	--------------	--------------

Compte d'administration du Maire.	Excédant de dépenses, conforme aux résultats du compte d'adminis- tration . . . . .	493,876 66
---	--	------------

—  
Rapport.  
—  
Suite.

Ce chiffre représente la situation des opérations de l'exercice 1872 effectuées jusqu'au 31 mars 1873; mais si l'on veut se rendre un compte exact des faits appartenant à cet exercice, il faut :

1° Ajouter les dépenses restant à payer. . . . .	1,475,937 89
--	--------------

Ce qui fait un ensemble de . . . . .	1,969,814 55
--------------------------------------	--------------

2° Et soustraire ces dépenses des recettes restant à recouvrer, y compris l'emprunt dont la réalisation a été retardée. . . . .	2,037,198 31
---	--------------

De sorte que si toutes les opérations prévues par les budgets de 1872 avaient pu s'accomplir avant la clôture de l'exercice, le résultat final eut été un excédant de recettes de . . . . .

67,383 76
-----------

Ce résultat se rapproche de très près des prévisions des budgets qui se clôturaient :

Le budget primitif, par un excédant de recettes de. . . . .	61,192 39
---	-----------

Les chapitres additionnels, par un excédant de dépenses de . . . . .	689 30
--	--------

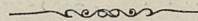
Différence au profit des recettes. . . . .	60,503 09
--	-----------

Mais cette situation n'a été acquise qu'au moyen de deux recettes accidentelles : les intérêts produits par les bons de circulation, et les recettes d'octroi perçues pendant les mois qui ont précédé l'approbation des nouveaux tarifs, sur une foule d'objets introduits par anticipation et en vue de les soustraire à l'élévation des taxes. Ces ressources exceptionnelles sont venues fort à propos combler le vide considérable qu'aurait causé le déficit du produit des ventes de terrains et des revenus de l'octroi.

Quelques articles du budget ont, comme ces deux derniers, trompé nos prévisions : ce sont les concessions de terrains pour sépultures, le droit de stationnement des bateaux, le produit des droits sur les ventes de terrains, l'entrepôt des sucres et les droits de places aux halles. Cette dernière recette a souffert du retard apporté par l'entrepreneur à l'achèvement du *marché de la place Gentil-Muiron*.

Par contre, le magasin général, la distribution d'eau et les droits de voirie ont donné une augmentation de quelque importance.

Les centimes spéciaux et les centimes additionnels ont aussi produit une augmentation de recette en raison de l'élévation, votée par l'Assemblée nationale, du droit sur les patentes.



Compte  
d'administration  
du Maire.

Rapport.

Suite.

# DÉPENSES

## CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

### Dépenses ordinaires.

Les dépenses effectuées s'élèvent à . . . . .	2,315,364 82
Les restes à payer . . . . .	11,825 72
Id. à annuler, résultant d'économies opérées en cours d'exercice, à. . . . .	42,032 80
	<hr/>
Crédits ouverts . . . . .	2,369,223 34

dont 2,300,576 portés au budget primitif et 68,647 34 (\*), qui ont été l'objet d'autorisations spéciales.

Ce premier chapitre de dépenses se divise comme suit :

### SECTION I.

#### Frais d'administration, traitements.

Dépenses payées . . . . .	755,695 68
Id. restant à payer . . . . .	3,252 04
Annulations de crédits . . . . .	12,983 59
	<hr/>
Montant des crédits ouverts . . . . .	771,931 31

L'économie réalisée porte plus particulièrement sur les frais de bureau et traitements des employés du secrétariat. Viennent ensuite les frais de perception de l'octroi, dépenses de police, les frais de régie de l'entrepôt des sucres et du lavoir public.

### SECTION II.

#### Charges et entretien des biens communaux ; sûreté et salubrité publiques ; grande et petite voiries.

Dépenses payées . . . . .	611,678 79
Dépenses à payer . . . . .	4,981 95
Annulations de crédits . . . . .	13,172 90
	<hr/>
Montant des crédits ouverts . . . . .	629,833 64

Les économies portent sur l'arrosage des rues et promenades, l'enlèvement des neiges, les chemins vicinaux, l'entretien du matériel de l'éclairage au gaz.

(\*) Ces 68,647.34 sont à retrancher des chapitres II et III.

Compte  
d'administration  
du Maire.

Rapport,  
Suite.

SECTION III.

**Dépenses militaires.**

Dépenses effectuées . . . . .	34,388 54
Annulations de crédits . . . . .	4,261 46
	<hr/>
Montant des crédits ouverts . . . . .	38,650 »

L'annulation porte sur les frais de casernement et le tir à la bombe des Canonniers.

SECTION IV.

**Secours aux établissements de charité ; pensions.**

Dépenses effectuées . . . . .	255,804 10
Annulations de crédits . . . . .	1,100 »
	<hr/>
Crédits ouverts . . . . .	256,904 10

SECTION V.

**Instruction publique et Beaux-Arts.**

Dépenses payées . . . . .	622,405 75
Id. à payer . . . . .	3,491 73
Annulations de crédits . . . . .	9,556 40
	<hr/>
Crédits ouverts . . . . .	635,453 88

Les économies ont été réalisées sur les traitements, les salles d'asile, l'école des Arts industriels, l'Académie de musique.

SECTION VI.

**Cultes.**

Paiements effectués . . . . .	25,542 35
Annulations de crédits . . . . .	907 65
	<hr/>
Crédits ouverts . . . . .	26,450 »

Economie sur les traitements.

SECTION VII.

**Dépenses imprévues**

Payé . . . . .	9,998 42
Annulé . . . . .	1 58
	<hr/>
Crédit ouvert . . . . .	10,000 »

Compte  
d'administration  
du Maire.

CHAPITRES II et III

**Dépenses extraordinaires, supplémentaires et non prévues.**

Rapport.	Dépenses effectuées . . . . .	4,420,755 82
Suite.	» à payer . . . . .	1,464,112 17
	» à annuler . . . . .	136,039 64
		6,020,907 63 (*)

Les dépenses principales effectuées sur ces deux chapitres sont :

	Frais occasionnés pour le recensement de la population . . . . .	18,972 73		
	1 <sup>er</sup> à-compte sur les frais de construction du magasin aux fourrages . . . . .	50,000 »		
	Travaux à l'église <i>St-Maurice</i> . . . . .	128,100 »		
	Id. <i>St-Michel</i> . . . . .	102,723 83		
	Service des emprunts et dettes . . . . .	2,640,152 98		
	Expropriation pour le chemin de fer de ceinture, etc. . . . .	256,852 79		
Elargissement des rues(**).	{ Achat d'une maison, <i>rue des Sept-Sauts</i> . . . . .	30,000 »		
			id. à l'angle de la <i>place du Lion-d'Or</i> et	
				de la <i>place St-Martin</i> . . . . .
	Achat d'une maison <i>rue de la Baignerie</i> . . . . .	4,200 »		
Amélioration des cours et courettes.	{ Achat de six maisons <i>cour à l'Eau</i> . . . . .	14,555 60		
			id. d'une maison <i>cour Thouret</i> . . . . .	
				id. de deux maisons <i>cour du Soleil</i> . . . . .
	Bons de circulation : Frais d'émission . . . . .	55,067 35		
	id. Frais d'enregistrement . . . . .	24,493 74		
	Subside supplémentaire au Bureau de Bienfaisance . . . . .	55,502 79		
	Amélioration du pavage de rues, cours et courettes. . . . .	11,638 72		
	Pavage de rues ouvertes sur terrains militaires . . . . .	80,995 72		
	Agrandissement du Gymnase central. . . . .	7,869 »		
Ecoles et asiles (229,886 15).	{ Construction et réparation d'écoles . . . . .	169,414 26		
			Achat de terrain pour l'asile de la <i>rue des Rogations</i> . . . . .	
				Paiement à valoir sur l'asile de la <i>rue du Long-Pot</i> . . . . .
	Canalisation pour la distribution d'eau et pose de bouches d'incendie . . . . .	79,195 08		
	Service des eaux pour combattre l'incendie à l'Hôtel-de-Ville et à la			
Faculté des sciences . . . . .		6,578 48		
	Enlèvement du dépôt crayeux d'Emmerin . . . . .	10,496 45		
	Grosses réparations aux jardins . . . . .	10,000 »		

(\*) Plus 68,647.34 portés au chapitre 1<sup>er</sup>, étant des dépenses ordinaires.

(\*\*) Les achats faits, en 1871, des maisons à l'angle de la rue des Chats-Bossus et de la place des Patiniers, de la rue des Arts et de la rue de Roubaix, compléteront des améliorations sérieuses après démolition à l'expiration des baux.

Compte d'administration du Maire. — Rapport. — Suite. —	Plantations sur les boulevards, et pose de plaques de fonte . . . . .	16,267 12
	Translation de la pépinière . . . . .	32,317 27
	Marchés couverts . . . . .	125,448 27
	id. ouvert à Fives . . . . .	4,080 96
	Appropriation du marché de la vente à la criée . . . . .	15,527 44
	Chemin de fer de ceinture . . . . .	27,944 55
	id. vicinaux . . . . .	5,200 »
	Travaux à l'abattoir . . . . .	18,346 35
	Agrandissement des bureaux de l'Etat-Civil et autres . . . . .	11,997 05
	Ouverture de la <i>porte Louis XIV.</i> . . . . .	50,000 »
	Aqueduc sous le sol de la <i>route de Lannoy.</i> . . . . .	17,000 »
	Rectification des trottoirs, <i>rue Esquermoise</i> . . . . .	4,908 85
	Travaux extérieurs à l'Hôtel-de-Ville . . . . .	5,383 69

*Les restes à payer des chapitres II et III s'élèvent à la somme de* . . . . . 1,464,112 17

Les principaux sont :

Emprunts et dettes, obligations et coupons dont le remboursement n'a pas été réclamé. . . . .	830,846 35
2 <sup>e</sup> à-compte et solde sur le magasin aux fourrages. . . . .	50,000 »
Travaux à l'église <i>St-Maurice</i> . . . . .	14,908 73
id. <i>St-Michel</i> . . . . .	2,123 62
Expropriations . . . . .	23,464 66
Achats de maisons . . . . .	3,609 53
Amélioration de pavage des rues, cours et courettes . . . . .	18,361 28
Pavage des artères ouvertes sur terrains militaires . . . . .	44,012 63
Ecoles et asiles . . . . .	204,652 12
Agrandissement du Gymnase central . . . . .	3,130 18
Distribution d'eau . . . . .	40,361 96
Marchés couverts . . . . .	34,523 72
Chemin de fer de ceinture . . . . .	45,506 91
Chemins vicinaux . . . . .	10,800 »
Construction de <i>Water-Closet</i> . . . . .	14,354 41
Aqueduc sous le sol de la <i>route de Lannoy.</i> . . . . .	3,165 61
Marché ouvert à Fives. . . . .	9,919 04
Trottoirs <i>rue Esquermoise</i> . . . . .	5,591 15
Travaux à l'Abattoir . . . . .	4,551 43
id. à l'Hôtel-de-Ville. Dépenses extérieures. . . . .	4,316 31

*Les annulations de crédit des chapitres II et III sont de* . . . . . 136,039 64

Les principales sont celles relatives au corps des Sapeurs-Pompiers . . . . .	4,663 35
Aux constructions d'écoles . . . . .	7,397 88

Compte d'administration du Maire.	Aux pavages. . . . .	5,349 72
—	Acquisitions d'immeubles et portions de terrains pour élargissement de voies publiques . . . . .	51,586 14
Rapport.	Aux poteaux indicateurs du <i>cimetière de l'Est</i> . . . . .	6,950 »
—	Frais d'enregistrement des ventes de terrains . . . . .	24,506 26
Suite.	A l'amélioration des ponts et passages de la <i>porte de Roubaix</i> . . . . .	20,000 »
—		<hr/>

La somme de 204,652 fr. 12, reportée sur l'exercice 1873, pour ouverture d'écoles et asiles, comprend la dépense de la construction :

- 1° De l'école tenue par les frères *Maristes*, à *Esquermes*.
- 2° De l'asile de la *rue des Rogations*.
- 3° Et de l'agrandissement de l'école des filles de la *rue Racine*.

L'examen détaillé du compte démontre que l'année n'a pas été stérile et qu'il a été fait en travaux et améliorations, tout ce qui était possible dans la limite de nos ressources.

Les dépenses les plus importantes, en dehors des dépenses ordinaires et du service de la dette sont: la construction d'écoles, d'asiles, d'églises, de marchés, la canalisation pour la distribution d'eau, l'ouverture de la *porte Louis XIV*, l'expropriation et les travaux nécessités par le chemin de fer de ceinture, l'ouverture des rues de *Saint-Quentin*, de *Mulhouse* et de *Carvin*, l'indemnité accordée à l'État à effet de rentrer en possession du terrain de l'ancien *Magasin aux fourrages*, l'achat de maisons pour l'amélioration du *quartier St-Sauveur* et particulièrement des cours et courettes, l'élargissement de la *rue des Sept-Sauts* et le dégagement du carrefour situé à la rencontre de la *rue des Chats-Bossus* et de la *place des Patiniers*, ainsi que du passage de la *place du Lion-d'Or* à la *place Saint-Martin*, le pavage de rues, le déplacement du jardin d'arboriculture, enfin le subside supplémentaire au Bureau de Bienfaisance.

L'absorption complète depuis quelque temps déjà du produit des emprunts, y compris celui de la *rue de la Gare*, malgré qu'il ne soit pas encore réalisé, et la situation faite à nos finances par une suite d'années calamiteuses, ne laissent plus à notre disposition que les ressources ordinaires. Leur produit est affecté pour une très grande partie au service des emprunts; le reste suffit à peine aux dépenses obligatoires du chapitre I, dites dépenses ordinaires. Cependant il nous reste environ 14,000,000 de dépenses à faire pour compléter l'œuvre de l'agrandissement de la Ville, sans compter l'imprévu qui joue un grand rôle dans nos budgets.

Si donc la vente des terrains demeure aussi nulle et si nos recettes d'octroi continuent à diminuer au lieu de prospérer, nous serons nécessairement forcés de suspendre tous travaux d'amélioration, même ceux reconnus urgents, surtout pendant les années 1873 et 1874 qui se trouvent chargées d'un remboursement de dettes exigibles pour près de 700,000 francs, d'un solde de 800,000 francs dû à la caisse des dépôts et consignations, d'une dépense complémentaire de 450,000 francs pour achèvement des églises *Saint-Maurice* et *Saint-Michel*, et enfin d'environ 500,000 francs pour l'achèvement progressif du chemin de fer de ceinture et de la *porte Louis XIV*.

Nos écoles, dont la population augmente chaque jour, deviennent insuffisantes. Déjà, nous

Compte  
d'administration  
du Maire.  
—  
Rapport.  
—  
Suite.  
—

devons songer à en créer de nouvelles et à améliorer les anciennes. Les maîtres nous donnent la plus grande satisfaction; ils déploient le plus grand zèle et le meilleur esprit. Mais une partie notable de nos maisons d'école de l'ancienne Ville laissent à désirer au point de vue de la salubrité; la plupart sont des locaux appropriés, sans cour ni dégagements; beaucoup n'ont que trois classes et n'ont pas d'habitation pour les directeurs, ce qui est un grave inconvénient.

Le nombre de nos écoles primaires est actuellement de trente-neuf, dont 20 pour garçons offrant 80 classes, et 19 pour filles offrant 76 classes, ce qui donne une moyenne de 4 classes par école. Dans quelques-unes seulement le nombre de classes pourrait être augmenté.

Les classes du jour reçoivent 4,800 garçons et 4,400 filles, soit. . .	9,200 enfants.
Les classes du midi, 1,250 garçons et 1,750 filles. . . . .	3,000
Les 19 cours publics d'adultes pour hommes. . . . .	720
Les 12 id. id. pour femmes. . . . .	475
Les 3 id. id. de dessin pour hommes. . . . .	80
Les cours publics de langue anglaise pour hommes. . . . .	150
id. id. allemande id. . . . .	90
id. id. anglaise pour femmes. . . . .	90

Total pour toutes nos écoles primaires . . . . . 13,805

Nos asiles au nombre de 16 (2 nouveaux sont en construction), reçoivent 1,680 garçons et 1,750 filles, total 3,480.

Ici encore les locaux des asiles de l'ancienne Ville sont, sous le rapport de la salubrité, dans un état d'infériorité très marqué sur ceux des communes annexées et de la banlieue; presque tous laissent à désirer comme étendue, installation et surtout aération.

Nos services municipaux ont fonctionné de la manière la plus satisfaisante pendant l'année écoulée; je n'ai qu'à me féliciter de tous.

Voici un aperçu des travaux exécutés par les Services du bureau des Travaux municipaux.

#### SERVICE DES ÉTUDES

La Direction des Travaux municipaux a reçu et a transmis, après instruction, 978 affaires dont la plupart ont nécessité des dessins à l'appui des rapports.

Le Service des Études a eu à examiner 3,723 pétitions de voirie et à établir 5,570 bulletins pour le recouvrement des droits d'occupation de la voie publique.

Compte  
d'administration  
du Maire.

Il a procédé à l'étude des alignements et des nivellements nouveaux de douze rues, de trois places, d'un chemin et de quatorze carrefours.

Rapport.

Il a établi les avant-projet et les projets définitifs :

Suite.

1. Des Tramways ;
2. D'un square à établir place de Tourcoing ;
3. De promenades à établir autour de la Citadelle ;
4. D'un jardin botanique et d'un jardin d'acclimatation ;
5. De boulingrins à établir dans le quinconce de l'Esplanade ;
6. De plantation du terre-plein de l'église de Wazemmes ;
7. De Water-Closets et dessins de détails pour l'exécution ;
8. D'urinoirs du boulevard ;
9. De la serre et du jardin d'arboriculture
10. De couverture du canal du Pont-de-Weppes ;
11. D'un passage supérieur pour remplacer le passage à niveau de Fives ;
12. D'un double passage à la porte de Roubaix ;
13. D'ouverture de la porte Louis XIV. ;
14. Des travaux du chemin de fer de ceinture ,
15. De détournement de l'Arbonnoise, partie comprise entre la place Montebello et la rue Nationale ;
16. D'ouverture de la rue N° 99 ;
17. Id. de la rue Grande-Allée ;
18. Id. de la rue Jean-sans-Peur ;
19. Id. de la rue Kléber ;
20. Id. d'une rue en prolongement de la rue Sainte-Catherine ;
21. De détournement des sentiers de Ronchin et du Long-Pot, au droit de l'Usine de Fives ;
22. Du détournement du sentier d'Hellemmes ;
23. Des pavages qui restent à exécuter dans la nouvelle Ville ;
24. De construction de nouvelles allées dans le cimetière de l'Est ;
25. D'élargissement des trottoirs de la rue Esquermoise ;

Les affaires relatives aux réclamations des particuliers et aux renseignements divers demandés par les administrations civile et militaire se sont élevées à 217. Il a fallu produire 224 dessins à l'appui.

Il a préparé :

Les métrés détaillés de 11 maisons qui seront expropriées pour l'assainissement du quartier Saint-Sauveur.

Les pièces nécessaires pour soumettre au jury dans le courant de l'année 1873, le règlement des indemnités dues à 21 propriétaires pour les terrains qu'ils ont abandonnés à la voie publique par suite de la réalisation des alignements.

Compte  
d'administration  
du Maire.

De plus, le Service des Etudes, qui avait été chargé de poursuivre, pour le compte de l'Etat, l'expropriation des terrains nécessaires à l'achèvement de la nouvelle enceinte, a terminé ce travail considérable.

Rapport.

Le montant des indemnités, pour 28 hectares 29 ares 33 centiares, s'élève à 531,695,68.

Suite.

Les épreuves du nouveau plan de la ville de Lille agrandie, en voie de confection depuis 1867, ont été corrigées ; un plan au 1/10,000 a été préparé.

Le plan de 1,400 concessions accordées dans les cimetières a été relevé.

Outre ces travaux, le Service des Etudes est chargé du contrôle de l'exploitation des halles et marchés, ainsi que des ventes à la criée.

Les divers marchés de Ville ont été fréquentés par 1,484 marchands.

La vente à la criée a commencé à fonctionner le 1<sup>er</sup> juillet 1872.

Le poids public a été réorganisé.

---

### SERVICE DES BATIMENTS

Ce service est chargé de l'entretien de près de 150 bâtiments communaux, des travaux neufs et des grosses réparations.

Pour cet effet, il doit établir les projets comprenant les plans, coupes, élévations, métrage, devis, estimation, cahier des charges, etc.

En dehors des travaux d'entretien, il a donné satisfaction en 1872, à 616 demandes de réparations.

Les écoles et les asiles ont presque tous reçu, pendant la même année, de nombreux travaux d'amélioration et d'appropriation consistant en :

Installation de conduites d'eau, établissement de cloisons pour augmenter le nombre des classes, appropriation de logements, construction de latrines, etc.

L'Hôtel-de-Ville, le Théâtre, l'Abattoir, le marché Saint-Nicolas et le jardin Saint-Jacques ont été aussi l'objet de réparations importantes.

Les travaux neufs, exécutés pendant l'année, se décomposent comme suit :

Asile de Fives : exécution du gros œuvre et de la couverture des bâtiments.

Ecole rue de Tournai : maçonnerie en fondations du bâtiment d'administration ; maçonnerie du bâtiment des classes jusqu'au premier étage.

Halles centrales : construction d'étaux pour la vente à la criée.

Construction d'un hangar pour abriter l'échelle Fire-Escape des Sapeurs-Pompiers.

Compte  
d'administration  
du Maire.

Rapport.

Suite.

Agrandissement du Gymnase central.

Travaux nécessités à l'Abattoir par un nouveau mode de perception des droits d'octroi.

La nature si variée des travaux exécutés a exigé la production d'un nombre considérable de mémoires, de situations, de certificats et décomptes, qui ont été établis par le Service des Bâtiments.

---

### SERVICE DES EAUX.

Les travaux de canalisation de la distribution d'Eau ont été continués en 1872, de manière à donner satisfaction tout à la fois aux abonnés et aux intérêts de la Ville.

Il a été fait des canalisations sur une longueur de 2,617 mètres, ce qui porte la canalisation totale à 71,907 mètres.

De plus, il a été posé 8 bornes-fontaines, 30 bouches à raccords, 20 bouches d'arrosage et 17 d'incendie.

Les bornes-fontaines ont été placées dans les quartiers les plus pauvres et par suite les plus insalubres, notamment dans les ruelles et courettes des quartiers St-Sauveur et de la Monnaie. Il conviendra, maintenant que le réseau de la canalisation est bien étendu, d'en multiplier le nombre en établissant ces appareils dans les quartiers habités principalement par la classe ouvrière.

Le travail des machines élévatoires d'Emmerin a donné les résultats suivants en mètres cubes d'eau élevés au réservoir supérieur :

En Janvier . . . . .	209,843 m <sup>3</sup> .
» Février . . . . .	225,213
» Mars . . . . .	256,658
» Avril . . . . .	239,710
» Mai . . . . .	256,661
» Juin . . . . .	283,346
« Juillet . . . . .	357,585
» Août . . . . .	310,291
» Septembre . . . . .	288,429
» Octobre . . . . .	265,436
» Novembre . . . . .	240,919
» Décembre . . . . .	324,913

---

TOTAL pour toute l'année. . 3,259,004 m<sup>3</sup>.

La consommation considérable pendant les mois de Juin, Juillet et Août est due aux arrosages des boulevards et jardins, ainsi qu'à l'irrigation des fils d'eau, qui est de plus longue durée.

Pendant certains jours du mois de juillet, l'eau élevée a atteint 15,600 m<sup>3</sup>, 14,600, 14,850, 16,150, 17,150, 17,400, et même jusqu'à 19,475 mètres cubes.

Compte d'administration du Maire. — Rapport. — Suite. —	Le chiffre élevé du mois de Décembre tient à la marche forcée, jour et nuit, qui a dû être adoptée pendant 4 jours, à la suite de l'accident du 9 du même mois, afin de faire face à l'emmagasinement de la nappe, occasionné par les pluies persistantes, et à un arrêt de 36 heures.
	Le nombre des concessions desservies au 31 décembre 1871, était de . . . . . 828
	Il en a été installé en 1872. . . . . 405
	<hr/>
	Ce qui portait le nombre au 31 décembre 1872, à. . . . . 1,233

Le service des eaux a dressé en 1872, des projets pour installation d'eau dans les établissements suivants :

- Bâtiments de l'Hôtel-de-Ville ;
- Casernes ;
- Marché Saint-Nicolas ;
- Dans le quartier Saint-Sauveur ;
- Bâtiments de la Faculté et de l'Ecole de Médecine ;
- Id. de l'Institut industriel ;
- Alimentation du Jardin d'Arboriculture ;
- Id. de divers urinoirs.

---

### VOIRIE

Des tranchées ont été ouvertes pour la conduite du gaz destiné à l'éclairage public sur un développement de 12,485 mètres. Elles ont nécessité l'emploi de 62 ouvriers.

Jusqu'à cette époque, la surface moyenne des tranchées n'avait été annuellement que de 8,500 mètres.

Des aqueducs ont été construits :

- Parvis Saint-Maurice ;
- Route de Lannoy, sur une longueur de 525 mètres ;
- Rue Grande-Allée, — 90 »
- Rue d'Isly; — 100 »
- Rue des Primeurs.

Compte  
d'administration

du Maire.

Rapport.

Suite.

Des réparations ont été exécutées :

A 2 abreuvoirs, 48 aqueducs, 17 bouches d'égoûts, 3 puisards, 4 murs de quai, 7 garde-corps, 4 berges, au pont des Bateliers pour faciliter l'entrée des bateaux dans la Basse-Deûle.

L'entretien des allées, des clôtures, des bancs et de tous les ouvrages d'art des jardins et des promenades a occupé 29 ouvriers.

Des plantations d'arbres ont été faites route de Dunkerque, rue de la Digue, boulevard Vaudan, places Montebello, de Philippe-de-Girard, allée longeant l'église de Wazemmes.

30 bancs ont été posés sur le boulevard de la Liberté; des plaques en fonte ont été également placées autour des arbres de ce boulevard et à l'entrée du boulevard Vauban.

Un nouveau jardin d'arboriculture a été créé à l'angle des rues Solférino et d'Armentières.

Il a été pourvu au pavage des rues du Bazinghien, de Ronchin, de Lamartine, à l'empierrement de la place de la République, au raccordement de la rue Solférino et de la rue Saint-Augustin, au nivellement de la rue des Meuniers et à la confection d'une chaussée empierrée bordée de trottoirs provisoires, à l'exécution de la deuxième partie des travaux d'achèvement de la rue d'Isly entre la rue de Cantelieu et la porte de Ville, au pavage des fils d'eau au droit de l'hôpital Sainte-Eugénie et à l'établissement de bouches d'eau sous les trottoirs, au repavage d'une partie de la rue Coquerez.

Des relevés à bout ont été faits dans les rues de Bourgogne, Jeanne d'Arc, Jean Bart, Boileux, Watteau et des Primeurs.

Ces mesures ont été complétées par la rectification de la rue des Sept-Sauts et l'élargissement de la rue Ratisbonne.

Des urinoirs ont été placés :

Rue Esquermoise, angle de la rue Saint-Étienne; rues des Molfonds, de l'A, B, C, du Pont-Neuf, place St-Nicolas, marché du Château, rue des Postes, places de l'ancienne église de Wazemmes et du Faisan.

Les trottoirs de la rue Esquermoise ont été élargis;

Il a été construit, reconstruit ou réparé, dans diverses rues, 9,708 mètres de trottoirs;

361 gargouilles ont été posées;

28 trappes de caves remplacées.

12.763 bateaux de vases ont été extraits des canaux sillonnant la Ville.

2.161 mètres cubes de vase ont été extraits des égoûts.

L'enlèvement des boues et immondices s'est fait par voie d'entreprise; le balayage a été exécuté par les ouvriers de la Ville, au nombre de 142 (95 hommes et 47 femmes).

Compte  
d'administration  
du Maire.

On a poursuivi l'ouverture des principales artères en exécutant l'élargissement de la rue des Stations, entre la rue Solférino et la rue Mon-Jardin, le redressement du canal dans cette partie et la construction du pavage de la chaussée et des trottoirs provisoires.

Rapport.  
—  
Suite.

Le déblaiement de la rue de Carvin a été achevé, et la chaussée construite, moins une longueur de 50 mètres.

Les terrassements pour le nivellement général de la rue latérale au chemin de fer de ceinture projeté, ont été en partie exécutés.

De nouvelles allées ont été ouvertes au cimetière de l'Est.

Les tombes de l'ancien cimetière de Fives ont été enlevées, les clôtures démolies, l'emplacement nivelé et l'empierrement commencé.

Outre ces travaux administratifs, il a été notifié aux particuliers :

- 44 arrêtés spéciaux ou injonctions ;
- 797 id. lettres ou avis concernant les trottoirs et les dépôts ;
- 2.282 permis concernant les saillies, enseignes et badigeonnage ;
- 5.725 permis, pour occupation de la voie publique, étalages et stationnement.

#### LE CONSEIL

Renvoie le Compte d'administration de M. LE MAIRE à la Commission du budget.

Chapitres  
additionnels  
au  
budget de 1873

M. LE MAIRE s'exprime ainsi :

« MESSIEURS,

« Nous proposons à vos délibérations les chapitres additionnels au budget de la ville pour 1873.

« Ils présentent :

« en recettes . . . . .	2,435,183 fr. 68
« en dépenses . . . . .	2,721,225 98

« DÉFICIT . . . . . 236,042 fr. 30

« Lequel sera plus que couvert par l'excédant de recettes du budget primitif de l'exercice courant s'élevant à . . . . .	462,420 fr. 01
« Et par un remboursement différé aux Hospices, de . . . . .	300,000 »»

« ENSEMBLE . . . . . 762,420 fr. 01

« Il reste donc 476,377 fr. 71 c. pour parer aux besoins imprévus de l'exercice 1873, pendant le dernier semestre, et à l'insuffisance de l'octroi qui paraît devoir demeurer au-dessous des prévisions du budget.

« Nous avons inscrit aux recettes supplémentaires le produit de deux millions que nous espérons être en mesure de réaliser très prochainement.

« Le remboursement promis par l'Etat des avances faites par les villes pour l'armement de la garde nationale mobile, doit s'effectuer pour 2/5 en 1873. Nous avons prévu cette recette pour 103,186 fr. 87 c.

« Une autre affaire contentieuse avec l'Etat, est entrée aussi dans une voie de solution, c'est celle de l'indemnité réclamée par la Ville, en raison de la dénudation de terrains communaux, pour les besoins du bassin d'inondation. Le Département de la Guerre a admis le paiement de la somme de 50,000 francs que lui demandait la Ville, et qui vient s'ajouter aux ressources de notre budget supplémentaire.

« Les dépenses nouvelles, inscrites aux chapitres additionnels, entrent dans son cadre pour un chiffre de. 487,922 fr. 09.

« Elles comprennent :

« 1° diverses insuffisances de crédits ouverts pour les besoins des services administratifs jusqu'à concurrence de . . . . .	22,211	10
« 2° frais de procès . . . . .	1,642	65
« 3° frais d'émission et intérêt de l'emprunt projeté de deux millions . . . . .	60,000	»
« 4° divers remboursements réclamés pour des acquisitions d'immeubles remontant à quelques années . . . . .	169,199	40
« 5° continuation de la distribution d'eau . . . . .	30,000	»
« 6° » des travaux de l'église <i>Saint-Michel</i> . . . . .	10,000	»
« 7° Pavage des abords de la <i>porte Louis XIV</i> . . . . .	70,000	»
« 8° frais d'un aqueduc à construire à Fives (procès Bériot). . . . .	20,500	»
« 9° solde de dépenses intérieures à l'école de natation et rue <i>Solférino</i> . . . . .	46,868	94
« 10° Installation et frais de manutention de l'entrepôt de douane, dont partie à recouvrer . . . . .	20,000	»
« 11° avances pour frais des ventes de terrains en 1873. . . . .	37,500	»
» SOMME ÉGALE . . . . .	487,922	fr. 09

« Vous reconnaissez, Messieurs, que ces dépenses sont toutes indispensables, et que nous nous sommes borné à vous proposer les plus urgentes parmi celles bien plus nombreuses auxquelles la nécessité de pourvoir nous est pourtant démontrée, mais que nous devons ajourner.

« Nous proposons d'ailleurs, Messieurs, le renvoi des chapitres additionnels à l'examen de la Commission du budget, en la priant de déposer son rapport sur ce document dans une prochaine séance, afin que les services, aux besoins desquels il pourvoit, n'éprouvent ni retard ni souffrance.

#### LE CONSEIL

Adopte le renvoi à la Commission du budget.

M. LE MAIRE reprend ensuite la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

« Nous soumettons à vos délibérations le projet de Budget de la Ville pour 1874.

« Nous nous sommes efforcé d'équilibrer les dépenses avec les recettes, tout en assurant la marche régulière des services municipaux et en donnant satisfaction aux besoins les plus immédiatement urgents.

« Nous avons le regret de ne pouvoir ajouter au chapitre des recettes quelques ressources nouvelles, qui viendraient permettre la continuation des grands travaux en ce moment interrompus. Nous devons attendre pour les reprendre qu'une nouvelle ère de paix et de prospérité ait rendu leur essor à nos diverses sources de produit et plus particulièrement à l'octroi et à l'aliénation des terrains de nos anciennes fortifications.

« Nous avons inscrit pourtant une recette nouvelle, essentiellement temporaire, c'est le remboursement, par l'État, des sommes que la Ville a avancées pendant la guerre pour l'armement et les munitions de la garde nationale mobilisée. Deux premiers cinquièmes de cette avance doivent nous être remis en 1873; un troisième en 1874; deux autres seront payés en 1875 et 1876. Ces cinquièmes sont de 51,593 44.

« Malgré notre vif désir d'économie, nous avons dû élever le chiffre de quelques dépenses; vous en reconnaîtrez l'utilité. Ainsi le crédit du Secrétariat a été augmenté en raison de l'ajoute d'un employé au bureau militaire, dont la nouvelle loi sur l'armée a considérablement augmenté le travail, et aussi par suite de la nécessité, que déjà vous avez reconnue, d'ouvrir un bureau spécial pour le service des listes électorales. Une révision de ces listes, faite avec beaucoup de soin au commencement de cette année, a déterminé l'inscription de 8,000 électeurs omis jusque-là. Ce résultat démontre toute l'utilité de la création proposée.

« Le vote sans doute prochain de la loi électorale va nous amener l'obligation d'une révision nouvelle. Quelles que soient les conditions qu'elle imposera pour l'exercice du droit électoral, nous devons être prêts à en assurer la régulière exécution. Nous pensons, Messieurs, que ce serait une sage mesure que de confier le travail des listes à deux employés qui y consacraient tous leurs instants et leurs aptitudes, qui suivraient les électeurs, et particulièrement les ouvriers, dans leurs fréquents déménagements, qui appliqueraient successivement, et d'une manière continue, aux listes de nos cinq cantons, les modifications incessantes déterminées par les changements de résidence.

« La retraite prochaine, et assurément très regrettable, de M. le Préposé en chef, directeur des Octrois, amènera quelques modifications dans le personnel de ce service. Nous vous proposons, et nous vous recommandons tout spécialement, la création d'un emploi d'Inspecteur. Elle nous paraît indispensable pour seconder le Préposé en chef dans la surveillance des bureaux et dans la répression de la fraude qui prend de très fâcheuses proportions. En outre, nous avons dû prévoir l'installation d'un nouveau poste d'Octroi pour 1874 par suite de l'ouverture de la *porte Louis XIV*.

« La police, sur laquelle a porté déjà votre attention, Messieurs, reçoit dans nos propositions budgétaires un accroissement de 7 agents, ce qui porte à 100 le nombre des sergents de ville, y compris 8 brigadiers, 9 sous-brigadiers et 8 agents secrétaires, détachés auprès de MM. les Commissaires de police. Nous estimons que cet accroissement de personnel, et l'exécution du

projet que nous vous avons présenté dans une de vos dernières séances, pour la création de postes de police et de bureaux de Commissaires dans tous les quartiers, mettront la police sur un pied qui lui permettra de rendre les meilleurs services.

« Tous les crédits *chauffage* ont subi une élévation considérable résultant du haut prix de la houille.

« Le produit et la dépense de l'entrepôt des douanes figurent pour la première fois à notre budget. C'est encore un établissement qui, nous l'espérons, contribuera à la prospérité commerciale de la ville de Lille. En l'absence de tout moyen d'appréciation des produits, nous avons dû inscrire comme prévision de la recette et de la dépense des chiffres qui sont l'expression d'une évaluation fort incertaine.

« Le crédit annuel destiné à pourvoir au besoin du curage des canaux intérieurs est porté de 60,000 à 67,000 fr. Cette différence représente la dépense du curage de la *Basse-Deûle*, qui a été mise à notre charge jusqu'à la limite extérieure des fortifications par décret du 29 avril 1872, et en compensation de la faculté, laissée à la Ville, d'opérer des chasses dans les canaux intérieurs à effet de rejeter les vases en *Basse-Deûle*.

« La progression si heureuse du nombre des élèves fréquentant nos asiles, nos écoles primaires, nos cours d'adultes, amène une nouvelle élévation de la dépense de ces importants services, afin de les mettre en rapport avec les besoins qui se révèlent. Cette élévation, en ce qui concerne le chapitre si intéressant de l'instruction publique, est d'environ 80,000 francs par rapport au budget de 1873 et de près de 100,000 francs si nous prenons le budget de 1872 pour terme de comparaison.

« Les écoles supérieures de garçons et de filles continuent de donner les meilleurs résultats; nous nous bornons pour le moment à augmenter le nombre des professeurs, en attendant que nous vous proposons l'ouverture de nouveaux établissements similaires dans d'autres quartiers.

« L'enseignement secondaire est représenté dans notre budget par le Lycée, dont vous connaissez la prospérité et dont vous avez ouvert les portes à une nombreuse phalange de boursiers et de demi-pensionnaires. Nous avons inscrit parmi nos dépensés le crédit utile à assurer le service de cette intelligente libéralité.

« L'enseignement supérieur a reçu, depuis un an, un remarquable développement à Lille et nous ne pouvons que nous estimer très-heureux de la place, trop modeste encore, qu'il a prise dans notre budget. Deux chaires ont été ajoutées à l'école de médecine, que nous espérons voir bientôt transformer en faculté.

« De plus, vous avez, sur notre demande, annexé à la faculté des sciences, où la ville comptait déjà avec orgueil une pléiade de professeurs marquant parmi les plus distingués trois cours de la faculté des lettres, lesquels ont rencontré dans notre population avide de s'instruire l'accueil le plus empressé et le mieux justifié d'ailleurs par la manière éminente dont ils sont professés.

« L'enseignement industriel et commercial compte à Lille des moyens d'action nombreux et gradués, commençant aux cours de dessin industriel pour les adultes et finissant à l'Institut fondé depuis un an à peine. Il nous a paru pourtant qu'une lacune regrettable se faisait sentir parmi ces institutions : nous manquons d'une école d'apprentissage.

« Au sortir des classes primaires, les jeunes gens destinés aux travaux manuels sont placés par leurs familles dans des ateliers, où personne n'est chargé de leur enseigner les règles du travail qu'ils ne peuvent acquérir qu'à la longue et par suite de leurs

observations personnelles. A leur début dans la carrière des pénibles labeurs, ces jeunes gens ont surtout deux spécialités très peu faites pour les encourager : ils font les commissions de l'atelier et sont les souffre-douleurs des autres ouvriers. De plus, et alors qu'ils ont à peine 13 à 14 ans, ils sont mis en contact quotidien avec des jeunes gens qui se trouvent dans toute la fougue des passions et chez la plupart desquels l'éducation absente n'a imposé aucune règle de retenue ni de prudence. Nous n'avancions rien de trop en disant que pour ces jeunes apprentis l'atelier n'est que trop souvent une école de dépravation.

« C'est mû par ces pensées, Messieurs, que nous vous proposons de fonder une école d'apprentissage. La morale, solidaire de la santé publique, surtout quand elle s'applique à de jeunes générations, ne sera pas seule à en profiter : l'apprentissage se fera plus vivement, avec une discipline qui donnera l'habitude du travail, et des règles qui en feront un véritable enseignement. Nous aurons des contre-mâîtres exercés, qui démontreront aux jeunes ouvriers les principes du travail, les ressources et les applications de leur métier, qu'ils élèveront ainsi à la hauteur de l'art. Les ateliers devront surtout comprendre la forge, l'ajustage, le tour à métaux, la serrurerie, la menuiserie, la découpe, le tour à bois. Un professeur de dessin, spécialement attaché à l'établissement, enseignera aux jeunes gens les moyens d'exprimer leurs pensées, en même temps qu'il les initiera à l'étude des plans, dont ils devront plus tard exécuter les indications. Enfin un Directeur exercera sur les cours une surveillance indispensable, stimulera l'émulation et réglera les questions de comptabilité engendrées non-seulement par les travaux, mais par les répartitions aux travailleurs, dès qu'ils seront en mesure d'être rémunérés. L'école d'apprentissage doit, pour n'être pas trop onéreuse à la ville, lui fournir le moyen d'y faire préparer quelques travaux, particulièrement ceux d'entretien de ses nombreux édifices, écoles, asiles, etc. Il y aura là pour les apprentis une occasion de salaire et pour la ville la possibilité de couvrir en partie ses dépenses. De plus, et quand les travaux de la ville ne suffiront pas pour occuper les ateliers, l'école pourra recevoir des commandes des entrepreneurs avec lesquels elle entretiendra ainsi des relations, qui plus tard, au moment de la sortie, faciliteront le placement des jeunes gens.

« Nous pensons que l'âge d'admission peut être fixé à 12 ans, comme minimum. A leur sortie de l'école les jeunes ouvriers recevront un certificat et un diplôme de capacité suivant leur degré d'instruction. Ce sera pour eux un puissant stimulant. On devra les encourager aussi pendant leur séjour à l'école par la distribution de gratifications graduées selon leur application et le nombre d'années passées dans l'établissement.

« L'expérimentation de cette école n'est pas à faire ; nous avons été devancés dans cette voie par diverses villes : au Havre cette institution a eu un succès si complet que l'Administration municipale n'hésite pas à ajouter dans ce moment, à ses premiers frais d'installation, des constructions qui ne coûteront pas moins de 200,000 fr., non compris le prix du terrain.

« Plus heureux que nos collègues du Havre, nous possédons, rue du Marché, un vaste immeuble inutilisé, et qui semble, par ses dispositions intérieures, avoir été construit tout exprès pour recevoir une école d'apprentissage. Nous n'aurons que très-peu de frais à y faire pour l'installer, et il nous restera encore une partie libre assez spacieuse pour recevoir une école primaire ou un asile.

« Nous demeurons convaincus que le Conseil peut sans effort, et sans grand sacrifice, réaliser, au moyen de cette institution, un très grand bienfait pour la classe si intéressante de nos jeunes travailleurs. Nous voudrions pouvoir vous faire une proposition analogue en faveur des jeunes ouvrières ; mais nous rencontrons de ce côté une difficulté d'exécution : c'est la

nécessité de créer simultanément des ateliers d'apprentissage dans les divers quartiers de la ville, les jeunes filles ne pouvant être déplacées avec autant de facilité que les garçons. Les locaux nous manqueraient tout d'abord et, de ce chef la dépense pourrait nous faire reculer. Ce côté de la question doit être forcément ajourné à notre grand regret.

« Nous avons inscrit au chapitre des dépenses extraordinaires une somme de 80,000 fr. pour continuer la distribution d'eau et deux crédits de 106,000 fr. et de 103,000 fr. afin d'achever sans délai, et conformément à nos engagements, les travaux d'agrandissement de l'église St-Maurice et de construction de l'église St-Michel. Nous aurions désiré ajouter au chapitre des dépenses extraordinaires une foule de travaux utiles, dont l'exécution est depuis longtemps attendue; mais déjà les allocations indispensables, inscrites à notre projet de budget, ne laissent plus qu'un reliquat qui ne suffira que très difficilement à donner satisfaction aux besoins si multiples se révélant fatalement en cours d'exercice. Nous avons donc dû limiter nos désirs et nous vous présentons pour l'exercice 1874, un budget comprenant :

« En recettes . . . . .	5,680,769 14
« En dépenses . . . . .	5,429,959 02
Excédant des recettes. . . . .	250,810 12

Nous vous proposons, Messieurs, d'en renvoyer l'examen à la Commission des comptes et budgets.

LE CONSEIL

Adopte le renvoi à la Commission des comptes et budgets.

La séance est levée.

CERTIFIÉ :

*Le Maire de Lille,*  
**CATEL-BEGHIN.**

